

Do Võ Phi Hùng Cũ HS Petrus Ký (67-74) tặng Huỳnh Chiêu Đăng chủ Kho Sách Xưa Quán Ven Đường

2^e Année N^o 58

Le N^o: 0.40

Jeudi 9 Octobre 1941

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ



DS
531
I5634

Portrait du Chef de Canton Mbuen du village de Te-Tu (Dakto Konfum)

Photo HESBAY

LOTÉRIE INDOCHINOISE



-Tr. TANLOC

Indochine

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur : Jean SAUMONT

DIRECTION-ADMINISTRATION : 15. Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS { INDOCHINE et FRANCE. Un an 15 \$ 00 — Six mois 8 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 40
ETRANGER Un an 24 \$ 00 — Six mois 13 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 60

SOMMAIRE

Pages	Pages
La politique sociale du Gouvernement français depuis la guerre, par ROBERT VANNELL 1	Laos : M. Tiao-kham-Mao XII
Les Français au service de Gia-Long, par NGUYEN-TRIEU 5	Le premier Monument historique annamite à Dalat, par NGUYEN-TIEN-LANG 9
Lettres d'un engagé volontaire, par PHAM-DUY-KHIEM 7	Allocution prononcée le 2 octobre 1941 à l'Université par le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux à l'occasion de la remise des diplômes d'Ingénieur de l'Ecole spéciale d'Agriculture et de Sylviculture de l'Indochine 12
Quelques notes sur la Fête de la Mi-Automne .. I à III	La Semaine dans le Monde, par JEAN DESCHAMPS .. 13
Les Mois de la Région de Djiring IV et V	Naissances — Mariages — Décès 15
Les Cocoteraies de l'Annam VI	Mots croisés n° 45 16
L'Ecole spéciale d'Agriculture et de Sylviculture de l'Indochine VII à X	Solution des Mots croisés n° 44 16
Les Conseillers Fédéraux : Tonkin : M. Nguyễn-trong-Tan XI	

LA FRANCE EN MARCHE

La politique sociale du Gouvernement Français depuis la guerre

par Robert VANNELL.

DANS un article donné à la « Revue des Deux Mondes » le 15 septembre 1940, le Maréchal définissait la politique sociale de l'avenir ; il insistait, notamment, sur la nécessité d'organiser la profession sur une base corporative, d'avoir au sein de cette profession un arbitre souverain, pour faire disparaître les oppositions irréductibles, et enfin, d'avoir, au-dessus des corporations et des communautés d'entreprises, un organisme d'Etat chargé d'orienter la produc-

tion nationale. Les prémisses de cette organisation ont déjà vu le jour, et, bien que la promulgation de la Charte du Travail, annoncée comme prochaine, n'ait pas encore été effectuée, il est dès maintenant possible d'après les documents qui nous sont parvenus d'esquisser les tendances de la politique sociale du nouvel Etat français.

L'analyse des mesures prises dans ce domaine par le Gouvernement de la Métropole nous amène à considérer successivement : la période

d'avant-guerre, la période de guerre et l'après-guerre, cette dernière étant une période d'attente, imposant un caractère temporaire au régime du travail qui vient d'être élaboré. Il ne sera pas sans intérêt au surplus, d'examiner quelle est, à l'égard de cette législation en gestation, la situation particulière de l'Indochine.

★★

LEGISLATION GENERALE

La législation générale, dont la base est le Code du Travail, n'a pas subi d'adjonctions importantes. Son caractère social n'a fait que s'accroître par un élargissement à certaines catégories de salariés : employés des officiers publics et ministériels, des professions libérales, des sociétés civiles, des syndicats professionnels et en général des associations de toute nature, des mesures protectrices de la législation du Travail. Une loi du 26 mars 1941 a concrétisé cette tendance.

Le travail manuel, dont les précédents gouvernements s'étaient fait les champions, et auquel ils avaient réservé l'exclusivité de leurs faveurs, n'est plus seul à être soutenu, et le Maréchal tient en pareille estime le maniement de l'outil et la tenue de la plume. Le travail des Français, quel qu'il soit, est désormais sacré et a droit à la sollicitude du Gouvernement. Enfin, pour compléter ces mesures, la loi du 27 mai 1941 a généralisé l'institution du livre de paye sur lequel sont inscrites toutes les sommes payées par l'employeur à ses ouvriers ou employés et dont la tenue est devenue obligatoire, et a renforcé la protection du travailleur national en excluant de certains emplois publics ou privés certaines catégories de personnes (étrangers, Juifs).

★★

DUREE DU TRAVAIL — REPOS HEBDOMADAIRE — CONGES PAYES JOURS FERIES

Si la législation de base régissant le travailleur français est restée à peu près la même, les conditions du travail ont été par contre remaniées à plusieurs reprises en raison des bouleversements de notre économie consécutifs aux crises tragiques que vient de traverser le pays. Sous l'influence de préoccupations démagogiques la semaine de 40 heures, avec un maximum de 8 heures par jour, avait été adoptée par l'industrie ; bien que diverses

mesures d'assouplissement : augmentation du crédit d'heures supplémentaires, repos par roulement, etc... en aient atténué les néfastes effets, il n'en restait pas moins qu'elle avait créé, au détriment de notre pays, un sérieux handicap sur le plan de la concurrence internationale. Par un paradoxe apparent, elle avait entraîné un ralentissement sérieux de notre production, une mévente des produits français sur les marchés extérieurs, mais n'avait eu aucune influence notable sur la régression du chômage. L'entrée en guerre ne modifia pas immédiatement la situation, l'indécision de nos gouvernants fut telle, leur crainte de toucher à une des conquêtes de la classe ouvrière, si chère à la clientèle électorale qui les avait portés au pouvoir, était si grande, qu'il fallut attendre le 11 novembre 1939 pour que la durée du travail soit portée à 60 et même 72 heures pour certaines branches intéressant la défense nationale. Dans une hâte fébrile, par un retour trop tardif à la plus élémentaire raison, le Gouvernement demandait aux travailleurs un effort subit et brutal qui succédait à un régime de facilité et de paresse. Nous connaissons la suite, le retard considérable de notre industrie lourde ne put être rattrapé et les meilleurs parmi nos soldats tombèrent sur les champs de bataille pour suppléer au manque de matériel de guerre que les grèves sur le tas et le sabotage de nos usines, n'avaient pas permis de construire en temps de paix.

L'armistice allait orienter l'action gouvernementale vers un but essentiellement différent. L'arrêt de la plupart de nos entreprises, la démobilisation immédiate de notre armée venait de créer un chômage colossal qu'il fallait résorber au plus vite. La loi du 13 août 1940, promulguée sous l'empire de ces dures nécessités, avait pour but « d'assurer jusqu'au retour des conditions économiques normales la répartition du travail disponible entre le plus grand nombre possible d'ouvriers ». En vertu des dispositions de cette loi, les préfets peuvent, en accord avec les services de l'Inspection du Travail, fixer, par profession, catégorie, région ou établissement, la durée du travail et la répartir sur moins de 6 jours. Le contingent des heures supplémentaires est abaissé ; et le recours à cette augmentation de travail peut, dans certains cas, être suspendu, pour une profession ou une région. Ce système était d'une grande souplesse, parfaitement adapté aux circonstances, il devait subir des modifications, au fur et à mesure que ces dernières changeraient, et s'acheminer progressivement vers des modalités plus stables. La loi du 25 mars 1941 s'appuyant sur le reclassement progressif des démobilisés et une résorption notable du chômage, consécutive à l'augmentation du travail

disponible, prévoit que la fixation de la durée du travail par les préfets, pourra être suspendue et porte le maximum de la durée légale hebdomadaire du travail à 48 heures. Toutefois, le principe des 40 heures de travail hebdomadaire n'ayant jamais été aboli, toute augmentation de cette durée doit être obligatoirement accompagnée d'une augmentation proportionnelle de la rémunération. De plus, le crédit annuel des 75 heures supplémentaires est rétabli, sans que, toutefois, le travail demandé puisse, au total, dépasser 54 heures par semaine ou 10 heures par jour, sauf exceptions soumises à autorisation.

En Indochine, la législation du travail n'ayant pas à tenir compte des mêmes nécessités, ne suivit pas le même processus. Le régime légal d'avant-guerre était la semaine de 48 heures, avec des dérogations, permanentes, pour la récupération du temps perdu, ou temporaires, pour l'exécution de travaux urgents ; il prévoyait que le Gouverneur Général pourrait, en cas de guerre, tension politique, ou même nécessité publique, modifier la durée du travail. C'est ce qui fut fait par arrêté du 10 novembre 1939 qui fixa la durée du travail, à 60 heures par semaine, pour les hommes, et 54 heures pour les femmes et les adolescents, le maximum absolu étant respectivement, de 10 et de 9 heures par jour, sauf autorisation spéciale. C'est le régime sous lequel nous vivons encore aujourd'hui ; il convient toutefois de signaler, qu'en dehors des mines, un nombre restreint d'entreprises ont eu recours à cette faculté.

Les mesures prises en ce qui concerne l'Industrie ont été accompagnées de dispositions analogues à l'égard des établissements commerciaux et des bureaux. L'application du régime de guerre a entraîné en France la prolongation de la durée légale du travail, qui a été portée, pendant la durée des hostilités, à 43 heures pour le commerce, 48 heures pour les hôpitaux et les bureaux des Ministères et 55 heures pour les services extérieurs des Ministères. En l'absence d'informations récentes, nous ne savons à l'heure actuelle dans quelle mesure ces dispositions ont pu être modifiées.

En Indochine, il n'a pas été fait de distinction entre l'industrie et les établissements commerciaux. Dans les bureaux administratifs, par contre, la durée légale du travail a été successivement portée à 45, puis à 48 heures, par semaine.

Certaines industries, de par leur caractère particulier ou la nature de leur travail, exigeaient une réglementation spéciale. C'est ainsi que dans les mines de charbon, les nécessités de la production ont amené les pouvoirs publics

à augmenter considérablement la durée du travail souterrain, en dépit de son caractère pénible. Elle a été portée, pour la durée des hostilités, de 38 h. 40 par semaine, à 52 h. 30, avec un maximum de 8 h. 45 par jour, y compris 25 minutes de repos. Dans les transports et dans la Marine marchande, l'application du régime de guerre a également entraîné une augmentation substantielle des heures de travail. Elles ne semblent pas, depuis l'armistice, avoir été modifiées.

La réglementation du repos hebdomadaire, des congés payés et des jours fériés, n'a pas, du fait de la guerre, subi de profonds changements. Le repos hebdomadaire peut seulement être suspendu ou être donné par roulement. Quant aux jours fériés, ils se sont augmentés d'une unité par l'institution de la Fête Nationale du Travail avec repos légal ou, à défaut, indemnité compensatrice payée par l'employeur, en plus du salaire normal.

**

LE TRAVAIL DES FEMMES

Les exigences de la période de guerre avaient entraîné des changements assez profonds dans la nature et la qualité de la main-d'œuvre employée dans les diverses entreprises. La mobilisation d'une grande partie des ouvriers, la nécessité non seulement de maintenir, mais d'accroître, au maximum, la production, avaient entraîné un appel considérable à la main-d'œuvre féminine. Son rendement inférieur à celui de la main-d'œuvre masculine qu'elle remplaçait, entraîna toute une série de mesures destinées à pallier à cette infériorité.

Un décret-loi du 21 avril 1939 autorisa, à titre exceptionnel, le travail de nuit des femmes et des adolescents par équipes successives et réglementa sévèrement le travail de jour. La circulaire d'application de ce texte prévoyait en outre des dispositions spéciales concernant, le personnel âgé de moins de 21 ans, les femmes enceintes ou mères de jeunes enfants et les mesures de protection à leur appliquer : crèches, salles d'allaitement, logement, réfectoires et transport du personnel.

La durée du travail qui pouvait aller à 60 heures par semaine, sous l'empire du décret-loi du 21 avril 1939, fut ramenée à 50 heures par semaine par l'arrêté du 2 avril 1940. Bien qu'aucun texte ne nous soit encore parvenu, concernant les modifications apportées sur ce point au travail féminin, à la suite de l'armistice, il n'est pas douteux que la diminution du

travail disponible faisant suite à l'arrêt de nos entreprises, et l'encombrement du marché de la main-d'œuvre masculine, ont entraîné l'élimination progressive du travail féminin dans l'industrie, dans tous les cas où sa nécessité n'était pas vitale pour l'existence de la main-d'œuvre féminine.

En Indochine, par contre, les mesures spéciales prises pendant la guerre sont encore en vigueur. La durée du travail a été augmentée, mais toutefois limitée à 54 heures par semaine et 9 heures par jour. De plus, dans les mines, l'emploi des femmes aux travaux de roulage dans les galeries débouchant au jour a été autorisé et, sous certaines restrictions, il semble bien que cette faculté ait été étendue aux travaux souterrains.

★ ★

LES SALAIRES

L'action gouvernementale ne s'est pas bornée aux conditions du travail, elle est intervenue pour réglementer la rémunération du travail, et la politique des salaires a connu, depuis le début des hostilités, plusieurs phases qu'il est intéressant d'examiner. Le problème devant lequel se sont trouvés les belligérants était double : produire au maximum pour la défense nationale, et produire au meilleur compte pour éviter l'inflation et faciliter le financement de la guerre. Dès le début du conflit, le Gouvernement s'arrogea un contrôle absolu sur les salaires et prit diverses mesures pour limiter le pouvoir d'achat des salariés :

— Blocage des salaires en vigueur au 1^{er} septembre 1939 avec maintien des conventions collectives de travail et possibilités de révision nettement déterminées mais seulement pour les industries ne travaillant pas pour la défense nationale ;

— Versement d'une « contribution nationale » sur les salaires et autres revenus dont le taux variait de 5 à 15 % ;

— Paiement des heures supplémentaires sans majoration ;

— Prélèvement de 40 % sur le produit des heures supplémentaires au delà de 40 par semaine pour le « fonds de solidarité » destiné à verser des allocations aux mobilisés et à leurs familles.

L'originalité de ces mesures s'explique par les nécessités particulières de la guerre moderne. L'importance de plus en plus grande prise par le matériel dans le conflit, le perfectionnement chaque jour accru de ce matériel a contraint le Gouvernement à maintenir dans les

usines et même à ramener du front un grand nombre d'ouvriers spécialisés dont la présence à l'arrière était, en dépit de leur âge, absolument indispensable. Il était légitime que ces « affectés spéciaux » — dont il fut tant parlé — ne jouissent pas d'une situation par trop privilégiée par rapport à leurs frères d'armes qui risquaient leur vie sur la ligne de feu. Le versement d'une contribution proportionnelle au salaire, le prélèvement sur le produit des heures supplémentaires, n'étaient qu'une faible contribution à l'œuvre commune, de la part de ceux qui, relativement à l'abri, donnaient à la patrie leur travail au lieu de leur sang.

Après l'armistice, le problème était tout différent ; pour faire face à la hausse vertigineuse des prix, que le Gouvernement, en dépit de ses efforts, ne put enrayer qu'en partie, il fallut se résigner à une augmentation des salaires. Le relèvement en fut effectué par les mesures suivantes :

— Augmentation de 40 à 48 heures de la durée du travail avec accroissement proportionnel du salaire ;

— Suppression du prélèvement de 40 % sur le produit des heures supplémentaires ;

— Majoration de 10 % de la rémunération des heures supplémentaires au delà de 48 ;

— Diminution au taux uniforme de 5 % de la contribution nationale.

L'augmentation globale du salaire qui résultait de l'application de ces diverses mesures atteignit en moyenne 31 %.

En Indochine, les mesures de guerre étant toujours en vigueur, le relèvement des salaires a été indirectement obtenu par la prolongation de la durée du travail et le relèvement du taux minimum des salaires consécutifs à l'augmentation des indices du coût de la vie.

★ ★

Le Maréchal a souligné à plusieurs reprises le caractère social du nouveau régime, il a insisté sur les mesures immédiates et pratiques par lesquelles il devait se traduire. Celles que nous venons d'analyser ont été complétées par de nombreuses dispositions relatives à la prévoyance sociale, à l'aide aux mobilisés et victimes de la guerre à la famille et à la jeunesse et à l'amélioration générale des conditions de vie du travailleur, cette étude fera l'objet d'un prochain article.

(à suivre)

Robert VANNELL.

Les Français au Service de Gia-Long

J. B. CHAIGNEAU dit NGUYỄN-VĂN-THẮNG (1769-1832)

d'après une étude de NGUYỄN-TRIỆU
(traduit et adapté par G. PISIER).

J.-B. Chaigneau était né à Lorient le 8 août 1769. Son père, Alexandre-Georges Chaigneau, commandait un navire de commerce de la Compagnie des Indes. Il appartenait à une famille honorable de Bretagne. A douze ans, le 14 avril 1781, il s'était engagé comme mousse à bord d'un bâtiment de la Marine de Guerre, le *Necker*. Après six mois de navigation, il participa à un violent engagement avec le bateau de guerre anglais, le *Petit Annibal*, à l'issue duquel il fut fait prisonnier. Il fut retenu quelque temps à Sainte-Hélène puis relâché et réembarqué pour Lorient.

En avril 1782, il prit du service sur le navire de guerre *Ariel* ; en 1784, il embarqua sur le *Subtil* pour une croisière à Canton et à Manille.

En septembre 1791, en service à bord du navire mixte, le *Flavie*, il était à Macao. Arrivé au terme de son engagement, il démissionna, et sur le conseil de la Mission et de divers amis français, il s'embarqua pour le pays d'Annam dans l'intention d'offrir ses services au Roi.

Il arriva à Saigon au début d'avril 1783. Il ne put y rencontrer l'Evêque d'Adran, qui se trouvait avec le prince Cảnh et Ollivier à Nhatrang. Son ami intime Laurent Barisy (1) était également absent ; il était parti en mission à Malacca et à Penang dans le but d'acheter du matériel de guerre. Chaigneau dut se résoudre à les attendre quelque temps à Saigon.

A cette époque plusieurs officiers de la Marine française, notamment Dayot (2) et Vannier (3), étaient déjà au service du prince Nguyễn-Ánh. Chaigneau ne fut incorporé dans l'équipe que plus tard.

L'année suivante, Victor Ollivier dit « Monsieur Tin » accomplit une mission d'achat d'armement à Macao. Chaigneau l'accompagna.

En 1795, par suite de l'attitude insupportable des mandarins annamites à son égard, Jean-Marie

Dayot démissionna, laissant vacante la place de commandant d'un navire de guerre royal.

Ce ne fut cependant qu'au début de l'année 1797 que J.-B. Chaigneau réussit à entrer officiellement au service des Nguyễn. Il fut promu provisoirement au grade de « capitaine de vaisseau » reçut le titre de marquis de Thắng-Tài et le commandement du « bateau de cuivre » *Long-Phi*.

Voici le texte de la Décision royale (« *Sắc* ») lui conférant ces fonctions, prise en l'année 61^e du règne de Cảnh-Hưng, 2^e lune, 24^e jour :

*Par ce « *Sắc* » Nous nommons le sieur Nguyễn-văn-Thắng, commandant en chef le bateau à coque de cuivre Long-Phi, unité de l'escadre du centre, attaché à Notre Service Personnel.*

*Un destin favorable a conduit le sieur Nguyễn-văn-Thắng, à entrer à Notre service ; connaissant d'une façon approfondie les choses de la mer et l'art de la navigation, il montre un talent inégalé dans la conduite de son navire, tel un parfait cavalier sait maîtriser son cheval. Tenant compte de ses exploits héroïques, Nous n'avons pas hésité à le combler d'honneurs en lui conférant les fonctions de commandant en chef du bateau Long-Phi, attaché à Notre Service Personnel, chef de deux corps de marins « *Kiên-Thủy* », placé sous les ordres du général de l'armée du centre et doté du titre de marquis de *Thắng Toàn* (Triomphe assuré).*

J'ose espérer que le sieur Nguyễn-văn-Thắng s'efforcera d'accomplir de nouveaux exploits pour témoigner de sa reconnaissance.

(1) Barisy, surnommé par les Annamites Mân, et doté du titre de marquis de Thành-Tin, commandait le navire de guerre *Long-Phi*.

(2) Dayot, marquis de Tri-Lực.

(3) Vannier, surnommé Nguyễn-văn-Chấn, marquis de Chấn-Võ, commandait le navire de guerre *Phung-Phi*.

Obéissez à Mes ordres, et gardez intact votre renom !

Respect à ceci.

On raconte qu'un jour le Roi demanda à Chaigneau s'il avait reçu son brevet ; ce dernier lui ayant répondu par la négative, le Roi réprimanda sévèrement le ministre de l'Intérieur pour le retard apporté à l'exécution de Ses ordres ; le ministre de l'Intérieur répondit que ce retard provenait du fait que les commandants du bateau *Phụng* (Vannier) et du bateau *Long* (Chaigneau) étaient des « gens de l'Ouest », qui ne portaient pas de nom et de prénoms comme les Annamites (tên họ) et qu'en conséquence il se trouvait fort embarrassé pour transcrire la décision royale. Le Roi répondit : « on leur a donné les surnoms de *Thắng* (Chaigneau) et de *Chấn* (Vannier) ; qu'ils le conservent comme prénoms (tên) ; quant au nom (họ) qu'ils prennent le Mien ». A dater de ce jour Chaigneau fut appelé communément *Nguyễn-văn-Thắng*.

De 1797 à 1799, Chaigneau guerroya sans relâche contre les usurpateurs *Tây-Sơn*. Il finit par tomber malade. Le Roi lui accorda un congé qu'il alla passer à Malacca, où il put trouver médecins et médicaments.

Revenu en Annam, il participa à la grande bataille livrée contre les *Tây-Sơn* devant *Quinhon* les 27 et 28 février 1801. Il s'y couvrit de gloire, réussissant à prendre d'assaut et à brûler les cantonnements de l'ennemi.

Le 21 juin 1801, sur l'ordre du commandant en chef *Phạm-văn-Hàn*, Chaigneau vint renforcer avec son navire le blocus de la passe de *Thuận-An*, ce qui permit au Roi de reconquérir la citadelle de *Huê*.

La même année Chaigneau fut promu au grade supérieur.

Un jour du mois de juin 1802, l'Empereur, au cours d'une conversation amicale avec Chaigneau, lui dit : « Pourquoi ne choisissez-vous pas comme épouse une des filles des mandarins civils ou militaires de la Cour ? Ou encore pourquoi ne demandez-vous pas au père *Serène* de vous choisir une jeune fille parmi les bonnes familles catholiques de son diocèse ? Un grand dignitaire ne doit pas rester célibataire ; sinon on se moquera de lui ».

A cette époque Chaigneau était âgé de trente-trois ans.

Quelques mois plus tard, il se mariait en grande pompe, en l'église de *Tho-Duc*, avec M^{lle} *Be-noïte Hồ-thị-Huê*, fille de *M. Hồ-văn-Hưng*.

L'année suivante, le 25 juin 1803, le ménage Chaigneau donnait naissance au petit « *Đức* », dit *Michel Đức* (auteur du livre *Souvenir de Huê*, paru en 1867).

De 1803 jusqu'à sa mort survenue le 12 septembre 1815, M^{me} Chaigneau mit au monde onze enfants dont cinq seulement subsistèrent : quatre garçons et une fille. A la mort de sa femme, Chaigneau se trouvait comme un « coq qui doit élever des poussins » (gà sống nuôi con). Aussi deux ans après la mort de sa femme, le 15 janvier 1817, il convolait en secondes noces, en l'église de *Phủ-Cam*, avec *Hélène Barisy*, fille de son ami *Laurent Barisy*, âgée de dix-sept ans, qui lui donna également de nombreux enfants.

Mais la situation à la Cour était délicate pour Chaigneau. Comblé d'honneurs et de récompenses par l'Empereur, il était jaloué par tous les mandarins. Cette situation durait depuis déjà assez longtemps : dès la mort de *Mgr Pigneau de Béhaine* survenue en 1799, les Français au service des *Nguyễn* avaient connu toutes sortes de difficultés. Beaucoup, à l'instar de *Dayot*, avaient démissionné ; *Barisy*, de *Forçant* (1) étaient morts ; seuls subsistaient Chaigneau, dit *Nguyễn-văn-Thắng* commandant du *Long-Phi* ; et *Vannier*, dit *Nguyễn-văn-Chấn*, commandant du *Phụng-Phi*.

A plusieurs reprises, Chaigneau sollicita l'autorisation de revenir au pays natal ; ce ne fut qu'en novembre 1819 qu'il l'obtint.

Il s'embarqua sur le *Henri* le 13 novembre 1819, accompagné de toute sa famille. Il arriva à *Bordeaux* le 14 avril 1820, après une absence de vingt-huit ans. Dès le mois de mai, il monta à *Paris* faire son rapport sur l'Annam, au Roi de France. Au cours de l'audience qu'il lui accorda, *Louis XVIII* lui décerna la croix de *Saint-Louis*. Quelques mois après, Chaigneau fut nommé *Ambassadeur de France au Đại-Nam*. Il s'embarqua sur le *Larose* avec toute sa famille et cingla à nouveau vers l'Annam.

Le 17 mai 1821, arrivé en vue de la lagune de *Thuận-An*, Chaigneau apprit avec stupeur et avec grande affliction la mort de l'Empereur *Gia-Long*.

Son successeur *Minh-Mạng* reçut ses lettres de créance, l'accrédita auprès de Sa Cour comme *Ambassadeur du Roi de France* et lui rendit

(1) Le tombeau de *Forçant* existe encore près de *Huê*, à *Phủ-Tú* ; on a pris longtemps cette sépulture pour celle de *Vannier* (Voir *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, pp. 59-77, tome de *Forçant*.)

même le commandement du *Long-Phi*. Mais la situation de Chaigneau devint vite intenable : l'Empereur se montrait distant et sévère ; les mandarins étaient hostiles ; la paix avait été rétablie sur tout le territoire du *Bai-Nam*, et l'effectif et l'armement du *Long-Phi* avaient été fortement comprimés. Le 16^e jour de la 8^e lune de la 5^e année du règne de *Minh-Mạng* (8 octobre 1824) l'Empereur décida, par ordonnance spéciale, la mise à la retraite de Chaigneau et Vannier et leur enjoignit de retourner dans leur pays.

Désemparés et accablés de tristesse, Chaigneau et Vannier durent quitter ce pays d'Annam auquel ils s'étaient consacrés pendant plus de trente ans. Ils tinrent avant leur départ définitif, à aller se recueillir pieusement à Saigon sur la tombe de celui qui avait permis la restauration des *Nguyễn*, Mgr Pigneau de Béhaine.

Le 6 septembre 1825, Chaigneau et sa famille, touchaient à nouveau la France. Il s'établit en Bretagne avec sa femme et trois de ses enfants : Michel *Đức*, Anne *Trinh* et Jean.

Chaigneau mourut à Lorient le 31 janvier 1832, à l'âge de soixante-trois ans.

En la seizième année du règne de *Tự Đức* (1863), *Phan-thanh-Giảng* fut envoyé en France comme délégué de l'Empereur. Il rencontra Michel *Đức*, fils aîné de Chaigneau, à Paris. Son journal de mission relate cette rencontre :

« Le 12^e jour de la 8^e lune de la 16^e année du règne de *Tự-Đức* (septembre 1863), à l'heure *Ti* (10 heures du matin), un Français du nom

de *Nguyễn-văn-Đức*, fils aîné du regretté commandant du *Long-Phi*, est venu m'apprendre que ce dernier s'était établi à Lorient à son retour d'Annam en compagnie du commandant du *Phụng* (Vannier) et qu'il était mort peu après. Il me fit savoir qu'il était secrétaire du Trésorier Général de Paris. Après le thé, *Đức* prit congé...

« Le 25^e jour (7 octobre 1863), je rencontra *Nguyễn-văn-Đức* à un dîner organisé à l'hôtel de l'Ambassade. Etaient également présents *M^{me} Nguyễn-thị-Sen*, épouse de Vannier, leur fils *Nguyễn-văn-Lễ* (qui a dépassé la cinquantaine) et leur fille Marie. *M^{me} Vannier* et sa fille portaient le costume annamite : turban à plusieurs tours (*khăn vành giầy*), ample robe de brocart. Elles me firent savoir que ces vêtements dataient du temps des Empereurs *Gia-Long* et *Minh-Mạng* qui leur en avait fait don. »

Michel *Đức* mourut à Paris en 1894, à l'âge de quatre-vingt onze ans.

Les brevets royaux décernés à *Nguyễn-văn-Thắng* ont été conservés par la Société de Géographie de Paris.

En 1922, à l'occasion du voyage de S. M. *Khải-Định*, cette Société organisa une exposition au cours de laquelle furent exposés les portraits de l'Evêque d'Adran et du prince *Cảnh*, de Chaigneau et les Brevets Royaux datant du règne de *Gia-Long*.

S. M. *Khải-Định*, Empereur d'Annam, put contempler ces reliques d'un passé déjà ancien, au cours duquel quelques Français s'étaient voués à la cause de sa dynastie.

Lettres d'un engagé volontaire

par PHAM-DUY-KHIÊM.

Indochine a le plaisir d'offrir à ses lecteurs la primeur de quatre lettres extraites de l'ouvrage qui est sous presse aux Editions *Lê-Thang* : De Hanoi à La Courtine, de M. *Pham-duy-Khiêm*.

Nam-Liên, l'auteur de ces lettres, a demandé en septembre 1939 à partir pour s'engager en France. Les deux premières, écrites en mer, sont adressées à des amis laissés en Indochine ; les deux dernières sont des réponses à des amis de

France, écrites à l'arrivée à Marseille et à Paris. Toutes appartiennent à la première partie du livre.

En mer, octobre 1939.

A un Français,

Indochine.

Ces témoignages de satisfaction et ces manifestations d'amitié me confondent.

Vous n'êtes pas le seul Français à opérer un revirement complet à mon égard. J'espère que tous sont sincères, comme vous.

Mais vous m'attristez en même temps que vous me flattez. Pardonnez-moi cette franchise.

Vous avez l'air de me découvrir et vous me comblez. Je suis pourtant le même homme, qui souriait à votre poignée de main. Je n'ai pas changé du jour au lendemain. Je serais parti l'an dernier s'il n'y avait pas eu Munich. Mais l'occasion avait fui, ce n'est pas moi qui ai évolué. La décision était prise depuis longtemps, depuis toujours.

Votre joie nouvelle m'oblige à penser : ainsi, vous continuiez à douter de moi ! Sans cette circonstance exceptionnelle, la méfiance aurait duré jusqu'à ma mort ?

Pourquoi vous refusiez-vous à voir ? Que fallait-il faire de plus ? Que pouvais-je faire de plus ?

Voilà pourquoi je suis triste.

Il fallait savoir qu'il existait des Annamites honnêtes et dignes prêts à donner leur vie pour la défense de la France.

★★

En mer, octobre 1939.

A un Annamite,

Indochine.

Vous savez que mon pauvre père avait émis en 1914 l'idée d'un peloton de volontaires intellectuels ; mais on n'en avait pas tenu compte. J'ai agi seul, ne voulant entraîner personne, ni perdre de temps.

Je vous remercie de m'avoir laissé partir, après m'avoir désapprouvé tout d'abord...

Je comprends cette objection : « Même si l'on nous avait prodigué des bienfaits sans nombre, est-ce qu'on pourrait les mettre en balance avec notre vie ? »

Je n'ai qu'une réponse :

« Nous pouvons être mécontents, et cependant combattre pour la France quand elle est en danger. Quel Annamite ne comprendrait ce langage ? Lequel d'entre nous aurait oublié nos traditions chevaleresques et la vieille notion du *quân-tu*, l'homme au grand cœur ? »

Un ami m'a dit encore :

« Il faudrait un mouvement important, le départ de nombreux volontaires, si l'on voulait en tirer des conséquences politiques, réclamer plus tard des réformes en récompense. »

Je ne suis pas de cet avis. Qui calcule risque d'être déçu. Surtout : noblesse ne reçoit pas salaire. Quand la maison du voisin brûle, même si ce voisin ne vous aimait pas, on ne lui dit point : « Je vais vous apporter un seau d'eau, que me donnerez-vous en échange ? »

★★

Marseille, novembre 1939.

A M^{me} X...,

Lyon.

Quelle délicate surprise ? Comment avez-vous su que je suis là ?

Votre lettre m'a profondément touché, mais je vous supplie de me croire : il est naturel que je vienne et je suis déjà récompensé si je fais plaisir à mes anciens amis.

J'ai profité, vous le savez, de bien des choses françaises. Je ne parle pas de tout ce qui est évident. Mais les affections et leur douceur, l'album feuilleté sous la lampe, les enfants qui jouent au soleil, sous les marronniers...

Ce que j'ai reçu ici dans ma jeunesse, ce que vous m'avez donné vous-même, je ne l'ai jamais oublié, en dépit des années et malgré la divergence des chemins.

Quand on a partagé les jours heureux, ne doit-on pas revenir pour partager les mauvais jours ?

★★

Paris, novembre 1939.

Au L^t L. C.,

Aux Armées.

Il y a un an, tu me racontais septembre 1938 : ta femme fuyait Paris, emportant votre enfant, pendant que tu courais à la frontière. Cette année, je suis venu.

Cela ne me coûte rien parce que je ne tiens à rien. Tu le savais, toi qui n'as cessé de me reprocher mon détachement. Mais tu vois comment je puis rester serein en m'abandonnant.

M'abandonner à la chose militaire, à la destinée...

Le plus difficile d'ailleurs n'a pas été de renoncer au présent et à l'avenir, mais de se séparer de son passé. Je me suis aperçu, en les détruisant avant de partir, que de très vieux souvenirs vivaient encore.

Mais une seule impression forte : sentir la douleur de ma mère.

Quelques notes sur la Fête de la Mi-Automne

L'AUTOMNE est pour les Extrême-Orientaux la saison de la mélancolie et de la rêverie. Il apparaît donc contradictoire à première vue que la fête la plus gaie de toutes les fêtes annamites soit précisément cette fête de la Mi-Automne, dite « Tết Trung-Thu. »

On attribue généralement aux circonstances atmosphériques tout à fait exceptionnelles qui accompagnent le 15^e jour du

8^e mois annamite l'origine de cette fête de la Joie. En effet, durant la nuit du quinzième jour du huitième mois, le disque de la lune, d'une parfaite rondeur, brille de l'éclat le plus pur. C'est toujours le même astre, mais sa clarté surpasse celle de toutes les autres nuits, ce qui a motivé ce vers bien connu de toutes les jeunes femmes annamites :

Le cœur de votre amie est pur comme l'éclat de la lune à la Mi-Automne !

Cependant, la véritable origine de cette fête est non climatique mais légendaire. Les Annamites racontent à ce sujet la fable que voici : Il y a très longtemps, l'Empereur Duệ-Tôn, de la dynastie des T'ang, pendant la nuit du 15^e jour du 8^e mois, faisait une promenade hors de son palais. Un magicien, soudain, l'aborda et lui proposa un voyage dans la lune. L'Empereur ayant accepté, il récita des incantations en lançant en l'air son bâton, qui se transforma en un arc-en-ciel gigantesque grâce auquel Duệ-Tôn et le magicien montèrent dans la planète resplendissante... Là, de gracieuses silhouettes féminines charmèrent les yeux de l'Empereur qui s'écria plein d'admiration : « Où sommes-nous donc ? » « Dans le palais de Koang-Han, expliqua le magicien, et ces femmes sont des fées immortelles ». De retour sur la terre, Duệ-Tôn, qui conservait la nostalgie de ce voyage merveilleux au pays des fées, en consacra le souvenir en instituant la fête annuelle du Trung-Thu.

A l'occasion de cette fête, les lettrés et les artistes boivent de l'alcool et composent des poésies en l'honneur de l'astre qui



accueillit le légendaire roi Duệ-Tôn. Le peuple également célèbre le souvenir de cette visite surnaturelle en confectionnant toutes sortes de gâteaux qui ressemblent au disque lunaire et en fabriquant des lanternes magiques reproduisant l'épisode de la promenade de l'empereur au séjour des Immortelles. On fait aussi des crapauds et des lièvres en papier, à l'intérieur desquels on allume des bougies, pour amuser les enfants, par allusion également aux animaux que l'on croit habiter dans la lune. L'imagination populaire a ensuite ajouté des éléphants et des chevaux à la liste des animaux symboliques et a inventé toutes sortes de recettes de pâtisseries très originales sinon savoureuses !

A Hanoi, particulièrement, dès le matin du 15^e jour du 8^e mois, les jeunes filles préparent toutes sortes de gâteaux qu'elles s'en vont vendre au grand marché de Đồng-Xuân.

D'autres distractions marquent cette fête : les chants alternés des garçons et des filles (le hát Trống-Quân) et la procession du Monstre (rước Sư-Tử).

Dès la tombée de la nuit, jeunes garçons et jeunes filles s'affrontent en deux groupes et alternativement entonnent des chansons amoureuses ou provocantes, en s'accompagnant d'une manière de corde vibrante appelée « Trống-Quân. » On attribue, en effet, à la nuit du quinzième jour du 10^e mois le pouvoir magique de réunir les garçons et les filles qui n'ont pas encore eu la chance de trouver la compagne ou le compagnon de leur vie. La légende veut, en effet, que la lune soit l'épouse du soleil, et détienne les fils de soie symboliques par lesquelles elle rattache ceux qui sont appelés à s'unir. Ce qui explique que la fête de la Mi-Automne soit également fête des Célibataires.



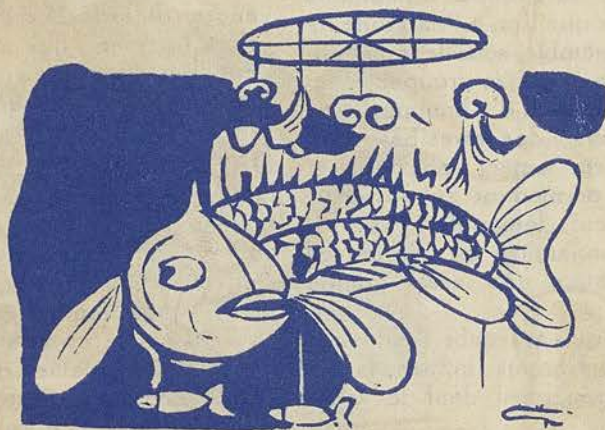
La procession du monstre, cette inénarrable mascarade qui fait la joie de tous les enfants de Chine et d'Annam, a l'origine suivante : Il y a très longtemps, en Chine, à l'époque des Thang, une vieille femme, sans enfant et sans famille, vivait seule, retirée au fond d'une forêt. Elle se rendait quelquefois au village voisin pour y vendre quelques produits de son travail solitaire. Un jour, qui était le 15^e jour du 10^e mois de l'année, elle fut étonnée de voir tous les villageois ériger des autels et festoyer joyeusement en l'honneur de la lune. On lui expliqua que cette fête avait été instituée par le roi pour commémorer le séjour qu'il avait fait au Pays des Fées. Notre vieille femme acheta aussitôt gâteaux, fruits et lanternes dans l'intention de les rapporter chez elle pour participer dans sa solitude, à la fête générale. Sur le chemin du retour, elle rencontra par hasard un terrible « Sur-Tũ », animal fabuleux, qui hantait la forêt et qui semait la terreur dans tous le pays environnant depuis déjà longtemps. Le terrible animal se préparait à ne faire qu'une bouchée de notre vieille femme ; mais, celle-ci, se jetant à genoux, implora le Seigneur de ces lieux, l'adjurant de lui laisser un jour de répit pour lui per-

mettre de célébrer la fête du « Trung-Thu. » Le « Sur-Tũ » lui accorda cette faveur. Après avoir fait ripaille, la vieille femme se lamentait dans son logis solitaire, si bien que tous les animaux du voisinage en furent apitoyés. Un scolopendre descendit du plafond pour la consoler et, mis au courant des faits, promit à la vieille femme de la sauver. Le lendemain, notre « Sur-Tũ » s'en vint au logis de la vieille pour la dévorer. Au moment où il s'apprêtait à bondir sur elle, le scolopendre lui piqua la queue si douloureusement que le monstre eût un sursaut violent et qu'il se fracassa la tête contre un mortier à grains qui se trouvait là.

La vieille femme courut aussitôt au village pour annoncer aux paysans la nouvelle de la mort du monstre ; ceux-ci ne se tenant plus de joie, se réunirent en groupe et à la lumière des torches et au son des tam-tam (rinh tung sêng ! rinh tung sêng !) inaugurèrent la première procession du monstre, rước sur-tũ ! Cette procession est traditionnellement et joyeusement répétée par tous les enfants d'Annam, chaque année, depuis des millénaires !

G. PISIER.

Dessins de Manh-Quynh



LES MOIS DE LA



Photo HESBAY.

LES autochtones de la région de Djiring appartiennent au groupe d'habitants de l'Indochine que l'on a l'habitude de désigner d'ensemble sous le nom annamite de Moïs (sauvages), qui se groupent eux-mêmes d'ordinaire sous le nom d'« hommes » par opposition aux « étrangers » des terres basses ou lointaines. Bien que leur aspect physique et surtout leurs costumes permettent au voyageur de les distinguer aisément, lorsqu'ils ne s'affublent pas de hardes annamites ou de loques européennes, ils présentent une assez grande diversité.

Diversité de langues qui ont subi l'influence des Chams ou celle des Khmers, influences qui se sont d'ailleurs interpénétrées dans le vocabulaire.

Le groupe Churu ou Kedou, dans la région de Djiring, ne dépasse pas le Braïan. Il habite la bordure du plateau, à l'Est de la Route coloniale n° 20, qui suit le bourrelet intérieur de la Chaîne Annamitique et les vallées qui s'insèrent dans ce bourrelet. Il parle le cham sous une forme rustique mais assez pure.

Dans le second groupe, soumis à l'influence khmère, la diversité des dialectes est plus grande par suite de la persistance d'une couche ancienne de vocabulaire et d'une action variable mais appréciable du cham. Il comprend les tribus Koho, Mnong-gar et Chau-ma. Ces tribus forment la majorité de la population autochtone de la circonscription de Djiring qui s'élève à 30.000 âmes environ. Le nombre d'inscrits au rôle d'impôt y est actuellement de 7.000, mais ce chiffre pourra vraisemblablement être porté à 8 ou 9.000 dans un avenir prochain lorsque sera terminé le recensement des villages Chau-ma situés dans la boucle de la Da-Dong.

Au point de vue des races, le type prédominant est le type indonésien, mais on rencontre aussi assez fréquemment des types négroïdes, mongoloïdes, australoïdes même, de même que d'anciennes influences du type caucasien ainsi que des types mixtes.

Sur le plan des techniques agricoles on distingue deux grands groupes : celui des laboureurs, qui, sachant « parler aux buffles », cultivent la rizière humide, celui des « mangeurs de forêt » qui usent de la technique plus ancienne du brûlis, et déposent leurs grains de

riz dans le trou minuscule creusé par le bâton à planter dans le sol non ameubli et couvert des cendres de la forêt ou de la brousse.

Les premiers, qui comprennent les Churus et ceux des Koho que l'on appelle Chau Sorê (hommes de la rizière humide), ont été instruits par les Chams et exploitent les vallées et les cuvettes du plateau allant de Dran au delà de Djiring. Les Koho, les Gar et les Chau-ma pratiquent à peu près exclusivement le « mir » ou ray, souvent sur de grandes étendues. Tous cultivent aussi le maïs, des légumes et font une part — plus importante dans le second groupe — à la classe et à la cueillette. Tous ont des porcs, de la volaille, des buffles.

Le vêtement traditionnel est pour les femmes la jupe formée d'une bande d'étoffe nouée autour des hanches et plus ou moins longue suivant les tribus ; le buste qui reste le plus souvent nu est parfois recouvert d'une veste. Les hommes se ceignent les reins d'une bande d'étoffe dont une partie se croise entre les jambes, portent parfois aussi la veste. Hommes et femmes se protègent enfin contre le froid en se

RÉGION DE DJIRING

par P. A.

drapant dans une couverture. Le groupe des Keyon se distingue par le fait que, pareils aux Chams, ses hommes portent la jupe blanche.

Les industries traditionnelles étaient localisées, spéciales à certaines tribus et à certains villages. La fonte du minerai de fer a disparu mais subsistent des forgerons fabriquant des lames de sabre, des coupe-coupe, des haches, des houes, des fers de lances. Le tissage, lié à la culture du coton, produit des étoffes rudes mais solides, dont les couleurs et les dessins varient avec les groupes. La poterie produit des marmites.

Les maisons sont d'ordinaire sur pilotis plus ou moins hauts mais sont sur terre battue chez les Gar et quelques Kedou.

L'organisation familiale est de droit maternel, le nom de famille et l'héritage se transmettant par les femmes et le mari allant presque toujours vivre dans le village ou la maison de sa belle-mère.

On peut obtenir des généalogies énu-



Photo HESBAY



mérant les noms des ancêtres, spécialement pour les familles des propriétaires ou prêtres du sol, jusqu'à de très lointaines générations. Presque toujours aussi on peut obtenir la récitation des limites d'un village ou de groupes de villages.

Le droit coutumier reste connu soit dans son esprit, soit sous forme de textes poétiques sus par cœur, textes variables avec les tribus ou même des groupes de villages.

Il s'agit en somme d'une population qui possède une civilisation propre dont un grand nombre d'éléments peuvent être conservés et adaptés. Le désir des plantations et des Travaux publics d'employer le plus grand nombre possible d'autochtones en est une preuve. Mais il convient, en premier lieu, de recueillir les coutumes et de les codifier pour assurer le respect des traditions. L'œuvre reste entière mais peut être calquée sur celle réalisée au Darlac. Il n'est pas trop tard pour l'entreprendre.

LES COCOTERAIES D'ANNAM

ENSUITE de mon article du 29 mai dernier, j'ai reçu quelques lettres à propos des cocoteraies d'Annam. L'une d'elles, due à la plume de M^{lle} Madeleine Colani, la vénérée et savante archéologue que tout le monde connaît, aime et admire, est pleine d'enseignements intéressants. M^{lle} Colani a voyagé en Annam, comme d'ailleurs dans toutes les parties de l'Union, de la façon lente et appliquée qui permet les observations approfondies ; elle a vu des choses qu'on n'a pas le temps d'apercevoir au cours d'un voyage obligatoirement rapide. Ses renseignements et photographies sur la fabrication des cordages en fibre de coco, notamment, sont précieux. Mais laissons-lui la parole :

« Pendant l'été, toutes les familles annamites des villages étaient occupées, hommes, femmes, enfants, à battre la fibre de coco pour fabriquer de la corde, depuis la cordelette jusqu'aux gros cordages pour bateaux. Tous les sentiers de la région étaient en partie obstrués par des filières, s'allongeant l'une à la suite de l'autre, gênant le passant dans sa marche.

« C'est un gros commerce de cordages. Le petit port de Tam-Quan, habité par de riches armateurs annamites et chinois, dans des maisons cosuées, faisait un trafic important avec Tourane et Saigon. Le chemin de fer était alors en construction ; je ne sais si depuis le mouvement des voyageurs a un peu aéré et européanisé cette importante petite ville, mais l'hygiène y était inconnue ; des tas d'immondices régnaient partout. »

L'indigène d'Annam n'utilise pas toutes les ressources qu'il a à sa disposition, soit qu'il en ignore l'usage, soit qu'il néglige de s'en servir. Ainsi M^{lle} Colani m'écrit :

« Vous parlez d'engrais ; des quantités sont perdues en Annam dans les villages de pêcheurs :

détritus de poissons et d'autres « fruits de la mer » contenant une proportion assez grande d'azote et de phosphates ; algues, qui, employées judicieusement, sont excellentes pour la fumure. Si l'indigène pouvait apprendre à enterrer dans le sable toutes les choses mal-



Femme portant des pelotes de corde de fibre de coco

propres qui attirent les mouches dangereuses, il gagnerait beaucoup en santé et en bien-être. »

Quant au charme de l'Annam, si prenant, M^{lle} Colani, savante, le goûte en poète :

« J'ai aussi circulé dans le Phu-yên, entre Tuy-hoa et Song-cau. Quittant la Route mandarine, nous allions à pied par de mauvais chemins, pendant 3, 4, 5 kilomètres et nous arrivions à de grandes plages charmantes, vraies forêts de cocotiers ; les pagodes pittoresques, le rivage découpé en feraient vraiment un séjour pour touristes. »

Je remercie vivement M^{lle} Colani, qui a bien voulu ainsi ajouter aimablement à tout ce qu'il manquait à mon article sur les cocoteraies d'Annam.

P. M.



Battage de la fibre de coco



Filière pour la fabrication de la corde en fibre de coco

L'Ecole Spéciale d'Agriculture et de Sylviculture de l'Indochine

(École JULES-BRÉVIE)



Le portique d'entrée

LE large développement des entreprises agricoles et forestières dans les divers pays de l'Union indochinoise réclame, pour être mené à bien, des agents indochinois possédant une excellente formation technique, capables de diriger les travaux avec compétence. Nombreux semblent également les grands propriétaires fonciers désireux de voir leurs fils et successeurs acquérir des connaissances agronomiques étendues.

Par ailleurs, le mouvement coopératif, qui s'intensifie de jour en jour dans le domaine de la production agricole, et la colonisation des moyennes et hautes régions du Tonkin, de l'Annam et du Laos nécessitent aussi des agents indochinois possédant une parfaite compétence du double point de vue de la technique et de la mutualité agricoles.

Enfin, l'importance que présente, au point de vue économique, le développement des Services de l'Agriculture, tant en ce qui concerne les laboratoires de recherches et stations expérimentales que les Services locaux des divers pays de l'Union indochinoise, entraîne nécessairement un besoin croissant de personnel qualifié. Les fonctionnaires français des cadres généraux de l'Agriculture aux Colonies ne peuvent, en raison des charges qu'ils imposent au budget indochinois et des difficultés de leur recrutement, être employés qu'en nombre assez restreint. Il est donc devenu indispensable de recourir largement au personnel indochinois.

Jusqu'à ces toutes dernières années, ce personnel n'avait compris que deux catégories d'agents :

Un personnel subalterne d'agents de culture

formé dans les Ecoles Pratiques d'Agriculture et de Sylviculture locales, situées l'une à Tuyên-quang (Tonkin), l'autre à Bê-n-cat (Cochinchine) ; ces établissements fournissent d'excellents agents qui rendent les plus grands services dans les divers pays de l'Union ;

Un personnel d'agents techniques d'un niveau plus élevé, qui recevait une très bonne formation pratique à l'ancienne Ecole Supérieure d'Agriculture et de Sylviculture de Hanoi, mais dont la formation technique se trouvait forcément limitée en raison de leur faible culture générale ; les cours professés dans les dernières années de cette Ecole, fermée en 1935, ne s'adressaient guère qu'à des jeunes gens munis du certificat d'études primaires supérieures ou même du simple certificat d'études primaires.

Or, si ces agents étaient les seuls qu'on pouvait former dans un passé où le pays ne possédait encore qu'une très rare élite instruite et ne disposait ni des établissements scientifiques, ni du personnel spécialisé capable de distribuer un enseignement technique réellement supérieur, il n'en est plus de même actuellement.

L'évolution intellectuelle qui se poursuit en Indochine sous les efforts de la Direction de l'Instruction publique à un rythme accéléré a accru le nombre de jeunes gens qui obtiennent

chaque année les diplômes de l'enseignement secondaire. L'Université peut maintenant leur dispenser largement la culture scientifique générale qui leur permet d'aborder ensuite avec fruit les études techniques supérieures. D'autre part, les établissements de recherches disposent, grâce à leurs spécialistes des différentes disciplines intéressant la technique agricole, des éléments nécessaires pour distribuer cet enseignement.

Pour toutes ces raisons, M. le Gouverneur Général Jules Brévié a estimé, en 1938, que le moment était venu de former des techniciens indochinois capables, non seulement de travailler dans des fonctions secondaires sous les ordres des techniciens français, mais de les remplacer en partie et de collaborer largement avec eux à la gestion des intérêts touchant l'économie agricole de leur pays.

C'est dans cet esprit qu'a été décidée la création de l'*Ecole Spéciale d'Agriculture et de Sylviculture de l'Indochine* (Ecole Jules-Brévié), à Hanoi, destinée à former de jeunes ingénieurs indochinois dont la culture scientifique et technique sera du même ordre que celle des ingénieurs formés dans la Métropole.

Cette école reçoit au concours des élèves ayant un des diplômes suivants : le brevet de capacité correspondant au baccalauréat métropolitain, le

La Salle de Conférences





La Bibliothèque

baccalauréat métropolitain, le brevet de capacité de l'enseignement secondaire franco-indigène, ou le brevet supérieur.

L'enseignement s'étend sur trois années.

La première année d'études est consacrée à la formation scientifique générale des élèves en physique, chimie et sciences naturelles et biologiques. Elle correspond à l'année préparatoire aux écoles techniques qui existe en France dans les lycées et collèges après le baccalauréat et qui ne peut encore être organisée dans les lycées d'Indochine.

C'est à l'Université que cette formation est donnée — dans les conditions les meilleures possibles —, en faisant suivre aux élèves des cours et exercices pratiques de physique, chimie et biologie. Des cours de mathématiques et de géologie et pétrographie, donnés également à l'Université, complètent cette formation de base, introduction aux études techniques. Les élèves qui ont obtenu une moyenne générale de notes de 12 sur 20 sont admis en deuxième année, qui, en fait, est la véritable première année de l'école d'agriculture proprement dite.

Au cours de cette deuxième année d'études, qui est de douze mois, l'école dispense l'enseignement théorique agricole et forestier proprement dit. Les cours présentent un caractère

d'enseignement réellement supérieur et sont confiés à un personnel enseignant indiscutablement compétent, notamment aux spécialistes de l'Institut des Recherches Agronomiques et Forestières possédant la formation requise : certains cours sont faits par des professeurs de l'Université et des spécialistes d'autres services ou établissements, tels que l'Institut Pasteur. Aux cours théoriques, sont ajoutés le dessin, la topographie et quelques notions pratiques — utiles dans bien des cas — du travail du bois et du fer enseignées par des Chefs d'atelier de l'École Pratique d'Industrie de Hanoi. Sur les douze mois de l'année, les élèves en passent deux ou trois à Saigon, le Sud-Indochinois étant particulièrement bien désigné pour les excursions scolaires (visites de plantations, d'usines, de stations agronomiques, d'établissements zootechniques, etc...).

En troisième année, de douze mois également, les élèves acquièrent les connaissances professionnelles pratiques qui leur sont nécessaires par des stages effectués, suivant les cas, dans les laboratoires et les stations expérimentales de l'Institut des Recherches Agronomiques et Forestières et de l'Office indochinois du Riz, ainsi que dans une section d'enseignement de la mutualité et de la coopération agricoles.

Les élèves qui ont obtenu une moyenne générale de notes suffisante reçoivent en fin d'études le diplôme d'*Ingénieur indochinois d'Agriculture* ; sur ce diplôme est mentionnée éventuellement la spécialité acquise par l'étudiant au cours de sa troisième année d'études.

Par suite du développement de l'enseignement parmi les jeunes filles en Indochine, l'Ecole Spéciale d'Agriculture et de Sylviculture admet (en nombre évidemment restreint) des étudiantes, qui, après avoir obtenu leur diplôme, sont susceptibles de trouver place dans des laboratoires.

★★

Sur la proposition concertée du Directeur des Services Economiques, du Directeur de l'Instruction publique et de l'Inspecteur général de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, le Vice-Amiral Decoux a demandé au Ministre des Colonies son accord pour la création d'une *Section française* à l'Ecole Spéciale d'Agriculture et de Sylviculture de l'Indochine.

L'Amiral Platon vient, par télégramme, de donner son approbation à cette création qui présente un très grand intérêt pour les jeunes bacheliers français de la Colonie qui se trouvent dans l'impossibilité de rentrer dans la Métropole pour y poursuivre des études supérieures. Dans ce pays presque essentiellement agricole et forestier, où les planteurs occupent une place prépondérante, nombre de jeunes gens doivent se sentir attirés vers l'agriculture qui peut offrir tant de débouchés à leur activité et à leur esprit d'entreprise.

Pour ceux qui désireraient entrer dans les Services techniques et scientifiques de l'Agriculture des Colonies pour servir soit en Indochine même, soit dans d'autres possessions françaises d'outre-mer, les portes de l'Ecole Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale (Paris, Nogent-sur-Marne) leur seront ouvertes (s'ils ont, bien entendu, obtenu une note et un rang de sortie suffisants).

R. A.



Le premier Salut aux Couleurs

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Tonkin)



M. NGUYỄN-TRỌNG-TÂN

M. Nguyễn-trọng-Tân, Diplômé de l'Ecole de Droit et d'Administration, Tông-dôc p. i. de Bac-ninh, est né le 21 juin 1899, au quartier de Yên-xa, village de Yên-mân, huyện de Vo-giang, province de Bac-ninh, de Nguyễn-thiếu-Toan, propriétaire.

Il débuta dans le cadre des secrétaires des Résidences du Tonkin en 1917.

Il entra en 1919 à l'Ecole de Droit et d'Administration et, à sa sortie (1921), il fut nommé Commis des Résidences et affecté à la Résidence supérieure puis à Thai-binh.

Reçu au concours de Tri-huyên en 1926, il fut nommé successivement :

Tri-huyên de 3^e classe en 1926 ;

Tri-huyên de 2^e classe en 1929 ;

Tri-huyên de 1^{re} classe en 1931 ;

Tri-phu de 2^e classe en 1934 ;

Tri-phu de 1^{re} classe en 1936 ;

Bô-chanh de 2^e classe en 1938 ;

Bô-chanh de 1^{re} classe en 1940 ;

Tuân-phu de 2^e classe à titre exceptionnel en 1941.

Après sa nomination dans la carrière mandarinale, M. Nguyễn-trọng-Tân a occupé les emplois suivants :

1926 — Tri-huyên au Bureau du Tông-dôc de Bac-giang ;

1927 — Tri-huyên faisant fonctions de Tri-châu à Huu-lung (Bac-giang) ;

1928 — Tri-huyên à Hac-tri (Vinh-yên) ;

1930 — Tri-huyên à Hung-nhân (Thai-binh) ;

1934 — Tri-phu à Kiên-xuong (Thai-binh) ;

1936 — Tri-phu à Hoài-duc (Hà-dông) ;

1937 — Inspecteur-adjoint à l'Inspection du Travail à Hanoï ;

1939 — Détaché à l'Administration Centrale pour servir au Ministère des Colonies à Paris ;

1941 — A son retour, Président suppléant du Tribunal provincial de Vinh-yên, puis chargé provisoirement des fonctions de Chef de la province de Bac-ninh.

Nommé, par arrêté du 4 août 1941, membre du Conseil fédéral.

★★

M. Nguyễn-trọng-Tân est titulaire des décorations ci-après :

Kim-Khanh de 3^e classe en 1925 ;

Chevalier du Dragon d'Annam en 1934 ;

Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge en 1936.

★★

M. Nguyễn-trọng-Tân qui est appelé, à l'âge de 42 ans, à remplir provisoirement les hautes fonctions de Chef de la province de Bac-ninh, est un mandarin plein d'avenir, susceptible, avec les brillantes qualités qu'il possède, de rendre de grands services au Protectorat et à la Monarchie.

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Laos)



S. A. TIAO KHAMMAO,
Secrétaire Général du Palais Royal

Tiao Khammao, nommé récemment membre du Conseil Fédéral de l'Indochine, né le 23 septembre 1911 à Luang-prabang, est fils de S. M. Sisavang Vong, Roi de Luang-prabang.

Le prince, avant d'aborder la carrière administrative, avait, en premier lieu, commencé ses études au Lycée Albert-Sarraut.

Il partit ensuite en France pour achever ses études secondaires au Lycée de Montpellier. C'est à l'Université de cette ville qu'il suivit les cours de la Faculté de Droit où il obtint son diplôme de Licence en Droit.

Au cours de son long séjour en France de

1931 à 1939, le Prince a parcouru de nombreuses provinces et a su se faire de nombreuses et amicales relations parmi les familles françaises.

Dès son retour au Laos, le Prince a repris contact avec le sol et la population de son pays, en entreprenant de nombreuses tournées.

Le 11 mars 1941, il a épousé Tiao Khamla, sœur de S. E. le Tiao Phetsarath et dernière fille de S. A. le Tiao Maha Oupahat, défunt.

Par Ordonnance Royale n° 21 du 15 mars 1941, le Prince Tiao Khammao a été nommé Secrétaire général du Palais Royal de Luang-prabang, fonction qu'il assume actuellement.

Le premier Monument historique annamite à Dalat

LE TOMBEAU DU DUC DE LONG-MY

par NGUYÊN-TIÊN-LANG.

La réputation croissante de Dalat va sans doute connaître un nouveau lustre en raison d'un grand monument annamite qui vient d'y être inauguré ce 10 septembre. A la couronne de villas, au collier de jardins, qui, dans son cercle de mamelons gazonnés et de collines ombragées de pins, ont fait de Dalat la plus gracieuse des villes françaises créées de toutes pièces en Indochine, s'ajoute pour la station du Lang-biang un joyau de prix, avec ce mausolée qui rappelle les plus beaux tombeaux de princes de Hué et les tombeaux royaux même de la Capitale Impériale : nous voulons parler du tombeau de S. A. Pierre Nguyễn-huu-Hao, Duc de Long-My, père de S. M. l'Impératrice Nam-Phuong et de M^{me} la Baronne Pierre Didelot.

L'inauguration qui eut lieu le 10 septembre 1941 coïncida avec le quatrième anniversaire de l'illustre défunt. Le matin, une grande messe fut célébrée par S. Exc. Mgr. Drapier, Délégué Apostolique, assisté de Mgr Cassaigne, Evêque de Saigon, en l'église Saint-Nicolas à Dalat ; puis au tombeau la bénédiction du mausolée nouvellement achevé et l'absoute furent données en présence de S. M. l'Empereur d'Annam et de S. A. I. le Prince héritier Bao-Long, qui avaient rejoint, après la messe, S. M. l'Impératrice qu'entouraient M. le Résident Supérieur en Annam Grandjean, S. E. Pham-Quynh, le Général Pellet, M. le Résident-Maire de Dalat Patau, et une affluence choisie de personnalités françaises et annamites qu'il est difficile de vouloir énumérer toutes.

Après un déjeuner offert en leur villa par M^{me} la Duchesse de Long-My et M^{me} et le Baron Didelot, Leurs Majestés reçurent, à 18 heures, à la Résidence Impériale de Dalat, les personnalités qui avaient pris part à la cérémonie et avaient témoigné leur sympathie à la famille de l'illustre défunt.

C'est ainsi que, malgré le caractère de simplicité qui avait été voulu par la Souveraine et par sa famille, la journée du 10 septembre à Dalat fut l'occasion d'une manifestation d'union franco-annamite d'une ampleur et d'une solennité remarquables.

L'Amiral et M^{me} Decoux, appelés à Saigon par les devoirs de la charge du Chef de la Fédération, avaient tenu, la veille de ce jour anniversaire, à venir exprimer personnellement à la Souveraine et à Sa famille la part qu'ils prenaient à l'anniversaire, et avaient ensuite visité incognito le tombeau, où, rencontrant le Quan-Dao de Dalat qui lui présentait l'architecte, M. Kruze, l'Amiral félicita chaleureusement ce dernier pour la beauté du monument.

De fait, le mausolée de S. A. le Duc de Long-My, qui sera le premier grand monument ayant un caractère purement annamite à Dalat, est une véritable réussite architecturale, et la beauté du cadre naturel dans lequel il s'érige en rehausse le cachet majestueux et émouvant.

A quelques cinq cents mètres des chutes et du parc de Cam-Ly, connus de tous les promeneurs dalatois, il orne le sommet d'une vaste colline, où le chant des pins dans le vent s'unit au bruit de la cascade. Au bas de cette colline, non loin de la rou-

te, quatre hautes colonnes portent quatre sentences parallèles. Le gris clair de leur granitine s'harmonise avec toute la verdure environnante. De leur emplacement, le visiteur se voit en face d'un chemin montant vers le mausolée et qui se compose d'une succession d'escaliers d'une dizaine de marches chacun alternant avec des paliers formant terrasse, et voit au bout de ces escaliers (dont l'ensemble forme une montée de deux cents marches), des balustrades dans le style des tombeaux Ming de Pékin entourant une esplanade qui précède le mausolée. De ce dernier édifice, grandiose sans être vaste, somptueux en restant simple, le toit de tuiles jaune clair vernissées, par les temps ensoleillés, scintille dans l'azur. En faisant l'ascension jusqu'au sommet de la colline, on découvre, derrière le bâtiment principal, le pavillon de la stèle et on domine un panorama superbe, les toits rouges de la ville apparaissant très loin, et le calme de la forêt, le chant des pins et celui de la cascade semblant réunis à souhait en un cadre digne du philosophe et de l'artiste délicat dont le souvenir plane désormais en ces lieux.

La stèle et les inscriptions sont composées au nom de S. M. l'Impératrice et de sa sœur. En caractères chinois et dans le pur style classique, elles évoquent les vertus du défunt et interprètent la douleur et la piété filiale des signataires de la stèle, d'une façon qui exprime les principes élevés de la morale familiale annamite, laquelle rapporte aux ascendants tout le mérite de la réussite et du bonheur ou de la gloire des descendants.

Nous remercions respectueusement la gracieuse Souveraine de la bonté qu'elle a eue de nous autoriser à publier ci-après les traductions de cette stèle et des inscriptions du tombeau. Nous espérons que ces traductions aideront les visiteurs à mieux comprendre la valeur désormais historique d'un monument qui évoque par sa construction même l'union des trois ky (régions) du pays d'Annam : Tonkin, Annam et Cochinchine, et l'union tant spirituelle que matérielle des Français et des Annamites, car la Croix de Jésus pare le faite du toit.

NGUYEN-TIEN-LANG.

STÈLE

(Traduction)

A NOTRE VÉNÉRÉ PÈRE
Son Altesse le Duc de LONG-MY
NGUYÊN.....

Les principes sacrés du sol de la région de Donnai (la Cochinchine),

Les vertus et les grâces du fleuve Tiên-giang (Fleuve Antérieur ou Bassac, Bras du Mékong),

Quand ils s'unissent en l'homme,

Font naître les hommes vertueux et sages.

Nous nous souvenons respectueusement de Notre Père.

Le Ciel lui a donné un caractère franc et simple.

Son cœur n'était que calme, paix, concorde.

Se garder constamment dans la voie droite était sa préoccupation et sa règle.

Venant à une époque de civilisation nouvelle,

Il ouvrait son esprit à de vastes connaissances.

Son cœur était riche de vertu et de bonté.

On trouvait en lui un modèle digne de constituer un exemple.

Il enseignait dans notre Famille la raison, la voie droite et la charité.

Par ses vertus il attirait sur ses enfants et tous les siens le succès.

Il était comme l'ombrage frais qui nous protégeait.

A lui Notre Famille devait son éclat particulier.

Le Souverain, considérant ses vertus, l'a couvert de faveurs.

Le titre de Quân-Công lui a été conféré.

Les Annales enregistrèrent cet événement.

Pour garder sa renommée aussi durable que les eaux et les montagnes du pays.

Sa soixante-dixième année passée, il fut las de ce monde.

Et il le quitta pour rentrer au Ciel dans le sein de Dieu,

Mais sa renommée n'a point de fin.

Et dix-mille générations en garderont le souvenir.

Nous voici au pied de la montagne Hô (*symbole du souvenir du Père*) — levant éperdument nos yeux (*pour retrouver son image*) ;

Mais seuls les nuages blancs qui errent répondent à nos regards.

Nous voici visitant son mausolée, pleines d'émotion et de douleur ;

Et seul le chant du vent dans les pins répond à nos regrets...

Nous nous souvenons de Notre Père très bon et très sage,

Nous savons et croyons que son âme est immortelle ;

Nous prions Dieu de lui venir en aide,
Et de l'accueillir en son giron.

L'existence terrestre n'est qu'un passage,
Les créatures humaines se voient séparées douloureusement quand frappe la mort inexorable.

Nous croyons que nous nous retrouverons tous au Ciel.

Eternellement réunis les uns aux autres dans le bonheur de Dieu.

O immensité sans bornes des bienfaits paternels !

O profondeur infinie de notre amour filial !

Dans notre gratitude et notre affection ferventes,

Nous faisons élever cette stèle qui perpétuera éternellement son souvenir.

(Suivent, dans la stèle, les signatures :

M^{me} la Baronne DIDELOT

S. M. l'Impératrice NAM-PHUONG).

INSCRIPTIONS PARALLÈLES

(Traduction)

1. — Les mânes de l'illustre défunt reviennent auprès de Dieu (1) ; toujours présents, ils planent dans ce séjour de paix et de bonheur, au-dessus de cette contrée (Dalat) (2).
2. — Ici, à l'homme privilégié, il est réservé un excellent emplacement de terre ; la nature fastueuse et exubérante prouve que les principes divins de prospérité veillent sans cesse sur le grand tombeau (3).

1. — L'illustre défunt entre déjà dans la destinée de la patrie ; les textes et les attributs de sa haute dignité de Duc d'Empire dureront autant que les fleuves et les montagnes, éternellement (4).

2. — L'enfant pieux souhaite que son père vive toujours ; hélas, l'arbre veut être tranquille mais le vent l'agite ; pensant à la mort qui ne donne à la vie humaine qu'une limite de cent ans, pensant au cher défunt, l'enfant, au milieu des richesses et des honneurs où il vit, souffre continuellement dans son cœur (5).

NOTES : (1) Trac giang tai thiên. — Ces caractères sont empruntés du *Kinh-Thi* qui, parlant de la mort de l'Empereur Van-Vuong, écrit : « Van-Vuong trac giang, tai Dê ta huu » (les mânes de Van-Vuong planent auprès de l'Empereur Céleste, à sa droite, à sa gauche).

(2) Lac-thô : terre de joie. Empruntés du *Kinh-Thi* : Thich bi lac thô. Le même mot Lac désigne aussi Dalat.

(3) Uat song vuong khi : empruntés à des vers du *Cô-thi* (vieux poèmes) :

Trang an thu khu vô da dia,

Uat uat song song giai khi phu.

(3) Giai thành : tombeau. Les mots giai-thành sont tirés d'une anecdote racontée dans le *Su-ky* (contes des Han). Au cours de l'enterrement de Ha-hâu-Anh, on a découvert un stèle en pierre indiquant un bon emplacement et sur laquelle on lit cette inscription « Giai-thành » uat uat nhi thiên niên kiên bach nhât, hu ta dang công cu thu thât, nai tan chi ».

(4) Hà son thu khoan : sous les Han, à l'inventaire des titres de noblesse, il y avait le don-thu et le thiêt-khoan. Sur le thiêt-khoan (sceptre en métal) sont gravés ces caractères : « Hoang-hà nhu dai, Thai-son nhu lê, quốc di vinh tôn, viên cấp miêu duê ». Les thu-khoan sont comme les brevets et les cachets d'aujourd'hui.

(5) Caractères empruntés du *Khổng-tu-gia-văn* (Paroles familières de Confucius).

Tho duc tinh nhi phong bat dinh

Tu duc duong nhi than bat dai

et Kì than, tam phu nhi lac ; bat kì than, thiên [chung chi bi.

LE MARÉCHAL A DIT :

Patrons, artisans, techniciens, ouvriers, oubliez vos origines, oubliez vos divisions du passé. Donnez un grand exemple de collaboration. Unissez vos cœurs, vos intelligences et vos efforts pour atteindre une organisation professionnelle digne de la France nouvelle.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

le 2 octobre 1941 à l'Université par le Vice-Amiral d'Escadre Jean DECOUX
à l'occasion de la remise des diplômes d'Ingénieur
de l'Ecole Spéciale d'Agriculture et de Sylviculture de l'Indochine

MESDAMES, MESSIEURS,

MES CHERS AMIS,

Au moment où, pour la première fois, nous allons délivrer des diplômes d'Ingénieur de l'Ecole Spéciale d'Agriculture et de Sylviculture de l'Indochine, je suis sûr d'être l'interprète de votre sentiment unanime, en adressant à M. le Gouverneur Général Brévié, fondateur de l'Ecole qui porte son nom, l'expression de notre gratitude.

Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement d'une œuvre dont M. l'Inspecteur général Carton vient de nous retracer l'historique, et à la réalisation de laquelle vous avez tous contribué.

Aussi ai-je tenu à venir en personne en féliciter les artisans : animateurs qu'aucune difficulté n'a pu rebuter ; professeurs qui vous ont, mes amis, dispensé largement leur science ; enfin vous-mêmes, que le titre d'ingénieur vient récompenser de trois années d'efforts.

★ ★

Vous êtes venus de tous les points de l'Union. Vous allez maintenant prendre votre essor vers la vie et vers l'action. Les uns, favorisés par la fortune ou le labeur de leurs parents, rejoindront le domaine familial ; d'autres iront se spécialiser dans les grandes plantations ; quelques-uns entreront dans les cadres de l'Administration.

Les services publics, certes, ont besoin d'eux, et ils y rendront de précieux services. Mais il me paraît important de souligner que l'Ecole ne forme pas seulement des fonctionnaires. Trop longtemps les jeunes Indochinois n'ont tourné leurs ambitions que vers les emplois officiels, négligeant les possibilités pratiquement illimitées qu'offre ce pays à l'initiative de ses fils. Pour le plus grand bien de la Colonie, les nouvelles générations s'orientent aujourd'hui vers les carrières privées et les responsabilités personnelles : je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, qu'elles en soient bien convaincues, pour les encourager dans cette voie.

★ ★

Quant à vous, mes amis, vous allez bientôt vous rendre compte de l'ampleur des connais-

ces qu'il vous faut encore acquérir. Les principes, les méthodes, les disciplines nécessaires, vous ont été donnés à dessein, par vos professeurs. Vous allez maintenant toucher du doigt toutes les difficultés auxquelles se heurtent sans cesse vos aînés ; car, de par la profession que vous avez choisie, vous allez vous trouver aux prises avec deux forces : la nature et les hommes.

La première vous pliera à ses lois, à ses habitudes, à ses surprises ; les seconds, vous apprendrez à les connaître et à les conduire après des années d'efforts, d'observations, et aussi de déboires.

★ ★

Vous avez choisi un des plus nobles, un des plus beaux métiers. Vous allez servir la Terre. « La Terre, elle, ne ment pas, comme l'a dit le Maréchal ; elle est la Patrie elle-même ».

Vous la servirez dans le silence du laboratoire, sous le soleil de la rizière, penchés sur les semis de vos pépinières.

Cependant, si érudits que vous soyez, vos connaissances resteront vaines si elles ne sont pas animées par l'amour de ce sol indochinois que le labeur fervent de tant de générations a lentement transformé.

Votre rôle sera d'aider les paysans, de gagner peu à peu leur confiance, de les faire profiter des progrès que l'on vous aura enseignés. Ce rôle, vous ne pourrez le remplir qu'en comprenant leur attachement obstiné à la terre, en le partageant, en travaillant avec eux, de votre cerveau et de vos mains.

★ ★

Vous remettez en honneur dans la jeunesse instruite de ce pays une activité qui recevait jadis en Extrême-Orient la consécration des prêtres et des rois.

Aujourd'hui, notre Chef à tous édifie à son tour un nouvel ordre sur le paysan de France, parce qu'à travers les siècles, les changements de régime, les victoires et les défaites, le paysan est resté sain, solide, immuable comme la Terre elle-même.

Et vous, mes amis, dans ce passionnant pays qui demeure avant tout agricole, vous compterez parmi les meilleurs artisans de l'Indochine de demain.

La Semaine dans le Monde

par Jean DESCHAMPS

Bataille navale en Méditerranée.

Aucun événement saillant n'est venu modifier sensiblement la position des combattants sur le front oriental. Si les forces du Maréchal Mannerheim ont réussi à s'emparer de Pétravodsk, capitale de la Carélie orientale, par contre les Allemands se trouvent toujours devant la formidable défense russe de Léninegrad et d'Odessa où de furieux combats de chars et d'avions se déroulent dans la boue et la neige. Les communiqués des dernières heures annoncent même de grosses contre-attaques russes en vue de soulager la capitale de la pression de la *Wehrmacht*. Ces attaques auraient remporté certains succès appréciables si nous en croyons ces communiqués. Plus au Sud, l'avance allemande dans la presqu'île de Crimée se heurte également à une résistance acharnée. Aucune modification sensible donc, des fronts de combat du théâtre oriental.

Au-dessus de l'Angleterre et de l'Allemagne de l'Ouest la R. A. F. et la *Luftwaffe* continuent avec des chances diverses à se livrer un duel à mort, à égrener leurs lourds chapelets de bombes sur les centres industriels et les installations portuaires. Cependant l'importance des actions anglaises a conduit le commandement allemand à évacuer d'une façon massive certaines zones particulièrement dangereuses. Toutefois rien, dans ce terrible carrousel d'avions, n'est décisif de part et d'autre. Seules les ruines s'amoncellent.

Sur mer, la lutte pour le libre ravitaillement prend un caractère d'âpreté inconnu en raison de l'aide considérable apportée par la Marine des Etats-Unis à la sécurité des convois. Dans ce vaste champ d'opérations marines et sous-marines, il semble que le *shipping* anglais coulé en septembre ait été particulièrement important. Le chiffre allemand annonce 650.000 tonnes envoyées au fond de l'eau par l'action conjuguée de la *Luftwaffe* et des sous-marins.

Une phase particulièrement mouvementée de cette bataille contre le *shipping* vient de se dérouler en Méditerranée Centrale. Elle s'est terminée, semble-t-il, par un succès stratégique anglais si l'on veut considérer objectivement les choses. Car il s'agissait — enjeu considérable — de faire passer en même temps qu'un important convoi de navires marchands une véritable escadre de la Méditerranée orientale à l'Atlantique. Soit près de 1.000 milles dans une mer resserrée et avec l'obligation de longer les bases hostiles de Crète, de Sicile et de Sardaigne. Il fallait surtout passer dans l'étranglement de 150 kilomètres de la Méditerranée Centrale, entre le Cap Bon et la Sicile, entre Bizerte et la Sardaigne.

Les risques étaient donc grands, malgré la très forte protection assurée au convoi. On sait que cette protection était assurée par le *Nelson*, énorme navire de 33.500 tonnes, porteur de 9 canons de 406, d'une très forte artillerie anti-aérienne composée de 6 canons de 120, 4 de 47, 16 de 40, 15 mitrailleuses, et doté de deux ponts cuirassés de 100 et 75 millimètres. Si l'on tient compte du fait que ce navire est très fortement protégé contre les torpilles et trop lent (23 nœuds) pour suivre une escadre moderne, on conviendra par contre qu'il réalise parfaitement toutes les conditions pour escorter et protéger efficacement des cargos.

Au *Nelson* était adjoint l'*Ark-Royal* avec ses quelques 60 avions et une artillerie contre-avions formidable : seize 114, trente-deux mitrailleuses de 40 millimètres en affûts octuples, trente-deux mitrailleuses de 13 mm. 2 un peu partout.

A ces deux navires s'ajoutaient trois croiseurs du type *London* de 9.850 tonnes, deux ou trois croiseurs légers

du type *Arethusa* de 5.220 tonnes et une dizaine de destroyers de 1.350 tonnes environ. Les risques de cette opération étaient donc considérables. L'amiral Somerville — célèbre depuis Mers-el-Kébir — n'a cependant pas hésité à les prendre.

On sait que ce convoi fut découvert au large des côtes de Sicile le 27 au matin par un avion patrouilleur italien. Le communiqué italien donne de l'engagement qui s'ensuivit, la version suivante : « Une grande bataille a été engagée par l'aviation italienne et des unités légères de la marine italienne contre un important convoi anglais composé d'un navire porte-avions, un cuirassé, un certain nombre de croiseurs et une dizaine de destroyers, en Méditerranée centrale le 27 septembre. Les avions qui participèrent à cette action étaient partis des bases de Sicile et de Sardaigne. Deux croiseurs lourds et un croiseur léger ont été coulés. Un cuirassé et une autre grosse unité et six autres d'un plus faible tonnage ont été plus ou moins atteints ainsi qu'un destroyer. Des vedettes italiennes ont attaqué particulièrement les cargos britanniques. Ils ont coulé dans le canal de Sicile un navire marchand et au large des côtes algériennes un autre cargo. Un troisième cargo a été atteint. Deux autres cargos jaugeant au total 23.000 tonnes ont été coulés par des avions entre la Sardaigne et la Tunisie. Six avions britanniques ont été abattus. Six avions italiens ne sont pas rentrés à leurs bases ».

De son côté, l'Amirauté a communiqué ceci : « Dans la matinée du 27 septembre, le convoi a été découvert par un appareil ennemi. Au début de l'après-midi, nos navires étaient attaqués par trois escadres d'avions torpilleurs puissamment protégés par des chasseurs. Aucune bombe n'a été lancée par des bombardiers qui survolaient le convoi ».

Treize appareils italiens dont 10 avions torpilleurs ont été détruits. Mais le *Nelson*, vaisseau amiral, reçut une torpille qui lui creva sa cuirasse et lui fit avaler 1.000 tonnes d'eau. Il put néanmoins poursuivre sa route à vitesse réduite et sans autre dommage. Un cargo a été coulé et 3 avions anglais manquent. Toutefois, les équipages de deux d'entre eux ont été sauvés.

Enfin, aux dernières nouvelles, tout le convoi serait arrivé à Gibraltar.

Bien qu'il soit difficile de se faire une opinion tout à fait exacte de ces radios contradictoires, il faut convenir que l'attaque d'un convoi aussi fortement protégé par la puissance de feu des navires de guerre escorteurs et par l'aviation du porte-aéronefs et une entreprise redoutable pour des avions torpilleurs si nombreux soient-ils. On sait que ceux-ci, pour lancer la torpille dont ils sont porteurs, doivent voler presque au ras de l'eau et qu'ils risquent alors non seulement d'être atteints par les mitrailleuses lourdes de la défense rapprochée (1.500 à 2.000 m.) mais aussi de se fracasser contre les grands geysers d'eau produits par l'artillerie lourde et moyenne tirant dans ce cas à toute vitesse dans l'eau au-devant des avions assaillants. Le chiffre de ces derniers abattus ne serait donc pas surprenant.

Il est évident en effet que tout a été mis en œuvre d'un côté pour détruire le *Nelson*, et de l'autre côté pour préserver le puissant navire. Beau et terrible spectacle certainement que cette épique rencontre aéro-navale qui a surtout été en définitive une rencontre d'avions. Sans la présence des appareils de l'*Ark-Royal*, il est à présumer que le convoi ne s'en serait pas tiré à si bon compte.

Quel enseignement tirer ? Que le grand navire de bataille demeure le roi de la mer ? Cette primauté n'est pas démontrée formellement. Surtout si elle n'est pas

appuyée par une force aérienne puissante. Que la Méditerranée est une mer à présent « praticable » aux convois anglais ? Ceci est encore moins prouvé, car le communiqué de l'Amirauté ne dit pas tout.

Un fait demeure, le *Nelson*, orgueil de la flotte britannique est rayé de la mer pour au moins six mois, comme du reste son *sister-ship* le *Rodney* durement malmené par le *Bismarck* dans son agonie. Le premier va se faire radouber à Gibraltar, le second achève ses réparations en Amérique. Le résultat n'est pas minime.

Déclarations, Conférences, Discours.

Suivant l'ordre chronologique, voici tout d'abord la *déclaration du Président Roosevelt* en date du 27 septembre à l'occasion du lancement de 14 nouveaux navires marchands : « Les cargos américains indiquent aux agresseurs quel est le véritable esprit de l'Amérique et leur font comprendre qu'ils sont encore loin de nous écraser... Il n'existera aucune mort pour l'Amérique, aucune mort pour la démocratie, aucune mort pour la liberté. C'est notre prière et notre engagement envers l'humanité tout entière ».

... « A travers les périodes de l'histoire des Etats-Unis, depuis les premiers jours de la colonisation, le commerce en haute mer est fondé sur le principe de la liberté des mers. »

... « Ce que nous désirons est que nos bateaux parcourent la mer : c'est pourquoi ils sont faits. Ce que nous désirons, c'est, dans la mesure du possible, de les empêcher d'être torpillés, bombardés ou mitraillés. »

On sait que la Commission maritime des U. S. A. a établi un programme de construction de 1.400 navires marchands qui seront terminés fin 1943. Les contrats pour la construction de 312 d'entre eux ont été signés : 112 d'entre eux sont destinés à la Grande-Bretagne en application de la loi de prêt et bail.

Après celle du Président Roosevelt, voici la *déclaration de M. Winston Churchill* faite aux Communes le 30 septembre. Après avoir annoncé au début de son discours que les délégués britanniques et américains ont une connaissance entière de ce que l'Angleterre pouvait offrir à la Russie à partir de maintenant, il ajouta : « Cela sera fait afin de permettre à la Russie de demeurer indéfiniment en ligne comme une puissance militaire de premier ordre. Des sacrifices extrêmement importants et des efforts très sérieux doivent être faits par les peuples britanniques et américains. »

... « N'importe qui veut voir quel grand intérêt, nous avons à soutenir les Russes par tous les moyens possibles. Ce dont il faut aussi se souvenir, c'est que les problèmes auxquels nous devons faire face sont semblables à ceux de l'an dernier, lorsque nous avons dû refuser d'envoyer pour aider la France, les dernières escadrilles de chasseurs qui nous restaient et dont dépendait notre résistance future tout entière. »

Ceci, pour qui comprend bien, veut dire que la participation anglaise à la bataille sur le front russe sera insignifiante, sauf en promesses.

Après avoir déclaré que les pertes du *shipping* britannique en juillet, août et septembre s'élèvent seulement au tiers des pertes totales de avril, mai, juin, le Premier Britannique conclut : « Nous touchons maintenant de près au moment où arrivera cette aide immense de la production américaine qui, jointe à la nôtre, nous permettra de passer l'année 1941 et nous amènera petit à petit à la fin de la guerre ».

Dans l'ordre chronologique vient ensuite la *déclaration du colonel Knox*, Secrétaire d'Etat à la Marine, faite le 2 octobre à Indianapolis devant l'Association du Barreau Américain : « Lorsque nous aurons vaincu Hitler, nous ici, en Amérique, nous devons prendre la tête d'un mouvement vers la paix. »

« Un jour viendra où quelque part, un ordre international pourra émerger, qui ne soit pas obligatoirement basé sur la force, mais sur une situation transitoire qui

devra intervenir pour sauver le monde de sa propre destruction. »

« Les fondations d'une telle force doivent résider dans le contrôle des mers par les U. S. A. et la Grande-Bretagne. Nous chassons les pirates allemands de l'Atlantique Nord et nous apportons à la Grande-Bretagne les produits de l'arsenal que nous avons constitué ici. »

« Nous conserverons ouvertes les routes maritimes et probablement nous enfermerons l'Allemagne dans le cercle d'une puissance navale au centre duquel elle périra. »

Pour un pays qui n'est pas en guerre contre l'Allemagne, un tel langage montre aisément à quel degré d'évolution des esprits le peuple américain est parvenu depuis un an.

Clôturent la série des discours de la semaine, le Chancelier Hitler a parlé le 3 octobre au Sportpalast de Berlin.

« Depuis 48 heures, a-t-il déclaré, une opération de grande envergure est en cours qui contribuera à l'anéantissement des forces ennemies. »

... « Si l'Angleterre ne sait pas jusqu'à maintenant ce que c'est que la vraie guerre, elle l'apprendra. Malgré tous les mensonges de la propagande britannique et judéo-maçonique les faits historiques restent, et l'Allemagne a vaincu à présent tous ses ennemis. »

« La décision ne pourra être que très claire et conservera sa valeur pendant des centaines d'années. »

Il déclare ensuite qu'il avait eu la plus grande humiliation de sa vie en 1939, lorsqu'il s'est vu obligé d'entamer des pourparlers avec Moscou afin d'éviter des massacres. « Lorsque j'eus compris que la Russie s'apprêtait à nous attaquer et qu'elle plaçait des divisions à nos frontières, je fus conscient de mon devoir envers l'Allemagne. Je suis seul responsable devant le peuple allemand pour son présent et son avenir : il n'était pas possible en septembre dernier de détruire la Grande-Bretagne car la Russie préparait la guerre dans notre dos. »

« La décision de faire la guerre à la Russie, fut la plus pénible de ma vie. Chaque pas en Russie est un mystère. Cependant, nous n'avons pas l'idée de la grandeur du péril qui venait de la Russie et qui représentait la force qui aurait détruit l'Allemagne. L'Allemagne est un peuple de héros. Les soldats allemands ont réalisé un exploit inégalable. »

Pour terminer objectivement ce chapitre, il convient de noter que la *Conférence de Moscou* vient de clôturer ses travaux dans un temps record. « Si le public, a dit Lord Halifax à ce sujet, pouvait connaître dans le détail tout ce que nous avons fait déjà pour l'U. R. S. S., il serait profondément étonné. » L'ambassadeur a souligné ensuite que ceux qui sont à même de juger exactement de la situation, pensent que l'heure « d'une invasion britannique de l'Europe n'est pas encore venue » — « La seule possibilité pour les Etats-Unis et nous-mêmes, est de faire tout notre possible pour aider la Russie dans son effort de guerre. »

Sur cette affirmation solennelle, s'est close cette semaine de très grande activité diplomatique.

ACTIVITÉS ET PROMESSES FRANÇAISES

Signification de la Foire de Lyon.

La Foire de Lyon n'est pas seulement, est-il besoin de le dire, une manifestation des activités familiales, artisanales, commerciales et industrielles de la France quinze mois après la signature de l'armistice, elle est aussi la consécration d'une politique : celle d'un homme et d'un chef ; elle est encore l'affirmation solennelle de la solidité des espoirs français dans le destin de l'Empire ; elle est enfin le signe des temps nouveaux nés de la Révolution Nationale entreprise depuis environ un an.

Le *Figaro* écrit à ce sujet : « Il semble qu'en moins d'un an, la population ait pris vraiment conscience de sa tâche et de ses responsabilités. C'est un travail patient et difficile qu'elle a voulu montrer au Maréchal Pé-

tain. Ce sont toutes les promesses qu'elle lui avait faites qu'elle a tenues.»

M. Charles Maurras, parlant de la visite du Maréchal à Lyon, écrit de son côté dans l'*Action Française* : « Hier, devant la foule qui se pressait devant la préfecture, il n'était pas facile d'échapper au sentiment de la plus puissante et de la plus prodigieuse espérance. Car, enfin, tout le monde hier si divisé ne formait plus qu'un corps. D'innombrables têtes jadis entre-heurtées dans la diversité des idées, et peut-être plus, des passions, suivaient les mêmes directions convergentes, se réglant sur le même esprit, s'ordonnaient, s'organisaient au même chef ».

C'est le même écho favorable qui nous vient de l'*Avenir du Plateau central* sous la plume de M. Maurice Vallet : « Dans les stands, qui ont vu défilier le Maréchal, derrière les produits de l'industrie, des métiers, des champs, des jardins, s'affirmaient la volonté et le courage, la confiance, la difficulté vaincue, l'esprit de combat pacifique et créateur : toutes choses qui constituent la France et lui redonnent une vigueur honnête et durable ».

« N'est-ce pas, ajoute M. Marcel Bastier, dans le *Journal des Débats*, un témoignage consolant de l'effort qui se manifeste dans toutes les possessions d'outre-mer pour mettre en valeur par un labeur assidu les richesses du sol et du sous-sol ? En face du crime qui a tenté de détacher de la Mère Patrie les vaillantes populations de l'Empire Africain, on est fier de sentir l'inébranlable fidélité au gouvernement du Maréchal confondue dans l'amour de la France pour une coopération active dont chaque jour accentue la valeur du patrimoine national. »

Le Statut des fonctionnaires.

Le statut des fonctionnaires qui vient d'être organisé par une loi procède d'une pensée, d'une volonté, d'une nécessité. Il prend place parmi les grandes lois organiques qui, dans le cadre de la constitution, donneront à l'Etat nouveau ses traits définitifs et caractéristiques.

Ce statut doit restaurer dans les services publics le sens de l'intérêt général, faire pénétrer dans l'administration le souffle de la Révolution Nationale.

Les textes concrétisant l'œuvre sont dus à de nombreuses délibérations du Conseil d'Etat. Ils ont pour objet de restaurer ces trois notions fondamentales : l'Autorité de l'Etat, la Responsabilité du Chef, la Dignité de la fonction publique.

Paroles françaises en zones occupée et interdite.

Il faut tenir pour symptomatique d'un état nouveau des choses que le voyage effectué en zones occupée et interdite par M. Pucheu, Ministre de l'Intérieur. A Lille, à Dunkerque, les paroles prononcées auront un profond retentissement dans tous les cœurs. Elles sont à notre connaissance, la première manifestation officielle de l'Unité française dans le Nord et le Pas-de-Calais : « J'ai tenu, a dit M. Pucheu, à ce que ma première sortie fut pour le Nord et le Pas-de-Calais, cette première manifestation étant celle de l'Unité française. Ne croyez pas que le Chef de l'Etat soit loin de vous. »

« Le salut de la France dépend de la volonté de construire l'Unité française, l'Unité nationale d'abord et pour cela il faut que la France se serre, se concentre sur elle-même autour du Chef à qui il faut faire confiance. »

Après ces paroles à Dunkerque, le Ministre a souligné à Lille le 2 octobre : « Il ne faut plus que la classe ouvrière particulièrement éprouvée par les difficultés du ravitaillement puisse avoir, comme avant la guerre, le sentiment qu'elle est isolée du reste de la nation par un complexe d'infériorité. »

« Le Maréchal et son Gouvernement feront connaître dans très peu de semaines une série de mesures prises pour reconstruire l'unité de la Nation. »

« Seuls en France, le Maréchal et son Gouvernement disposent des informations françaises, européennes et mondiales permettant de fixer clairement une politique conforme aux nécessités nationales. »

Ces paroles sont significatives. Prononcées en zone occupée, elles manifestent avec clarté l'action que désire entreprendre le Gouvernement pour la réalisation de l'unité totale, avec son corollaire immédiat : la responsabilité totale du maintien de l'ordre dans le pays, en zone libre comme en territoire occupé. Et ceci semble d'autant plus nécessaire que les « actes de provocation auxquels se livrent les communistes depuis l'entrée de l'U. R. S. S. en guerre pourraient entraîner en zone occupée des représailles générales qui rendraient impossibles les efforts d'une entente européenne. Ces actes doivent être durement punis. Aucune politique française ne peut être construite pour des fins étrangères ».

Du 13 au 19 octobre 1941,

Ecoutez Radio-Saigon.

Lundi 13. — 19 h. 30 : Musique légère ; — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 15 : *Radio-Cocktail*, fantaisie radiophonique ; — 20 h. 45 : *Quelques poésies* dites par M^{me} Tridon ; — 21 heures : Radio-Saigon sait tout ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Vos disques préférés ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 m. seulement) : Nouvelles économiques. Cours de bourse.

Mardi 14. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : *Chansons de Jean Sablou et de Lucienne Dugard* ; — 19 h. 30 : Musique légère ; 19 h. 45 : Les entretiens littéraires de Charles et Juliane Cerighelli : *Corneille* (2^e partie) ; — 20 h. 15 : *La symphonie fantastique* de Berlioz ; — 21 heures à 21 h. 30 : Avec nos fantaisistes : *Ray Ventura* — *Jo Bouillon* — *Les cinq de la chanson*.

Mercredi 15. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Musique militaire par la fanfare du 11^e R. I. C. ; — 19 h. 45 : Pour les enfants : *Au théâtre du Petit Monde* ; — 20 heures : Informations ; — 20 h. 15 : *Les vacances de l'Inspecteur Pigeon*, sketch policier ; — 20 h. 45 : *Revivons le passé avec ses danses et ses chansons d'il y a trente ans* ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Chronique des livres.

Jeudi 16. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Vos disques préférés ; — 19 h. 45 : *Danse espagnole de Granados*, par Jacques Thibaud ; — 19 h. 55 : « Ce dont on parle... » ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Théâtre : « *Tovarich* », pièce de Jacques Deval ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 m. seulement) : Nouvelles économiques. Cours de bourse.

Vendredi 17. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : *Chansons de Jeanne Aubert et Pierre Bayle* ; — 19 h. 45 : *Lettre du Tonkin*, par Paul Munier ; 20 h. 15 : Un programme de M^{me} Bonnin : *Paul et Virginie*, d'après Bernadin de Saint-Pierre ; — 21 heures à 21 h. 30 : Le quart d'heure des amateurs.

Samedi 18. — 19 h. 45 : *Voyage aux Etats-Unis*, par Jacques Cailleville ; — 20 h. 15 : Musique de danse ; — 20 h. 45 : *La galerie des vedettes* ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : *Sonate en do dièse mineur pour le piano*.

Dimanche 19. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 07 : La semaine dans le monde ; — 20 h. 20 à 21 h. 30 : *Carmen*, opéra-comique de Bizet (suite).

Naissances, Mariages, Décès... Naissances.

ANNAM

— NGUYEN-HUU-HIEN, fils de M^{me} et M. Nguyen-huu-Dinh, contrôleur des Eaux et Forêts à Phanhiêt (24 septembre 1941).

COCHINCHINE

— CLAUDE, fils de M^{me} et M. Bertrand, adjudant-aviateur à l'Etat-Major du Groupement aérien Sud.

— ANNIK-GEORGETTE, fille de M^{me} et M. Stéphan, inspecteur principal de la Sûreté.

— RABINDRANATH, fils de M^{me} et M. Joseph Louis, magistrat à Rachgia.

— MARIE-JOSÉPHINE-HENRIETTE, fille de M^{me} et M. Genardi, administrateur adjoint des S. C.

TONKIN

- JEAN-CLAUDE-FRANÇOIS, fils de M^{me} et M. Auguste Germe, aviateur (18 septembre 1941).
- EDMOND-PIERRE, fils de M^{me} et M. Roman Zaar, sergent-chef à Tong (27 septembre 1941).
- MARIE-CLAUDE-DANIELLE, fille de M^{me} et M. Sinus, employé de commerce (27 septembre 1941).
- AUGUSTE-LOUIS-EMILE, fils de M^{me} et M. Pierre-Tous-saint Giudicelli, sous-officier de l'Intendance coloniale (28 septembre 1941).
- GÉRARD-ROBERT, fils de M^{me} et M. Robert-Emile-Armand Gani, commandant la Direction d'Artillerie à Hanoi (1^{er} octobre 1941).

Flançailles.

COCHINCHINE

- M. le lieutenant d'Artillerie coloniale HERVÉ GRASSIN, officier des Sports de la Division Cochinchine-Cambodge, avec M^{lle} MICHELINE LAFRIQUE, fille du Procureur général et de M^{me} Lafrique.

TONKIN

- M. LE GRAND MARCEL, de la Police Municipale de Hanoi, avec M^{lle} CALENDRUCCIO.

Mariage.

TONKIN

- M. DÉSIRÉ-EUGÈNE MANGEAT, sergent au 1^{er} R. T. T., avec M^{lle} LOUISE DÉLÉVAUX (27 septembre 1941).

Prochains mariages.

COCHINCHINE

- M. le Capitaine GRIMALDI, de l'Infanterie coloniale,

avec M^{lle} LAURE LESCHI, fille de M^{me} et M. Leschi, payeur de la Trésorerie de l'Indochine (11 octobre 1941).

— M. JEAN-ALEXIS RATINEY, répétiteur au Lycée Chasseloup-Laubat, avec M^{lle} MARIE-ANNE GUANO.

— M. PAUL JUMILLARD, sous-brigadier de la Police régionale, avec M^{lle} FRANÇOISE-ADELE LENTALI.

— M. LÉON-RAYMOND BAILLIF, employé de commerce, avec M^{lle} JEANNINE-ANTOINETTE BEZ, à Cholon.

— M. LÉON LERGEMUL, lieutenant au 5^e R. A. C. au Cap Saint-Jacques, avec M^{lle} JACQUELINE MOISAN.

Décès.

ANNAM

- M. FERNAND JOFFRAIN, payeur de 2^e classe des Trésoreries de l'Indochine à Dalat (25 septembre 1941).

COCHINCHINE

— M. WELLING, des Etablissements Brasseries et Glacières de l'Indochine.

— M. VERGÉ, ancien conseiller à la Cour d'Appel de Saigon (24 septembre 1941).

— M. JOSEPH SELSIS, retraité des Douanes (24 septembre 1941).

— M. MONAC, du 5^e R. A. C. (25 septembre 1941).

— M. BONNELLI QUILICI à Saigon (28 septembre 1941).

TONKIN

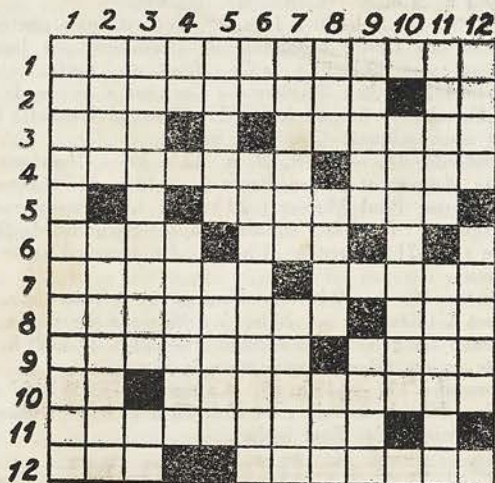
— M. PAUL LE VERGE, sous-brigadier des Douanes.

— M. CHARLES PERSUIS, brigadier des D. et R. (28 septembre 1941).

— M. VICTOR-FERDINAND-LOUIS LOIZILLON, inspecteur principal de la Sûreté (30 septembre 1941).

— M. MOSKAL FRANÇOIS, caporal-chef au 5^e Régiment Etranger (30 septembre 1941).

MOTS CROISÉS N° 45



45. — Horizontalement.

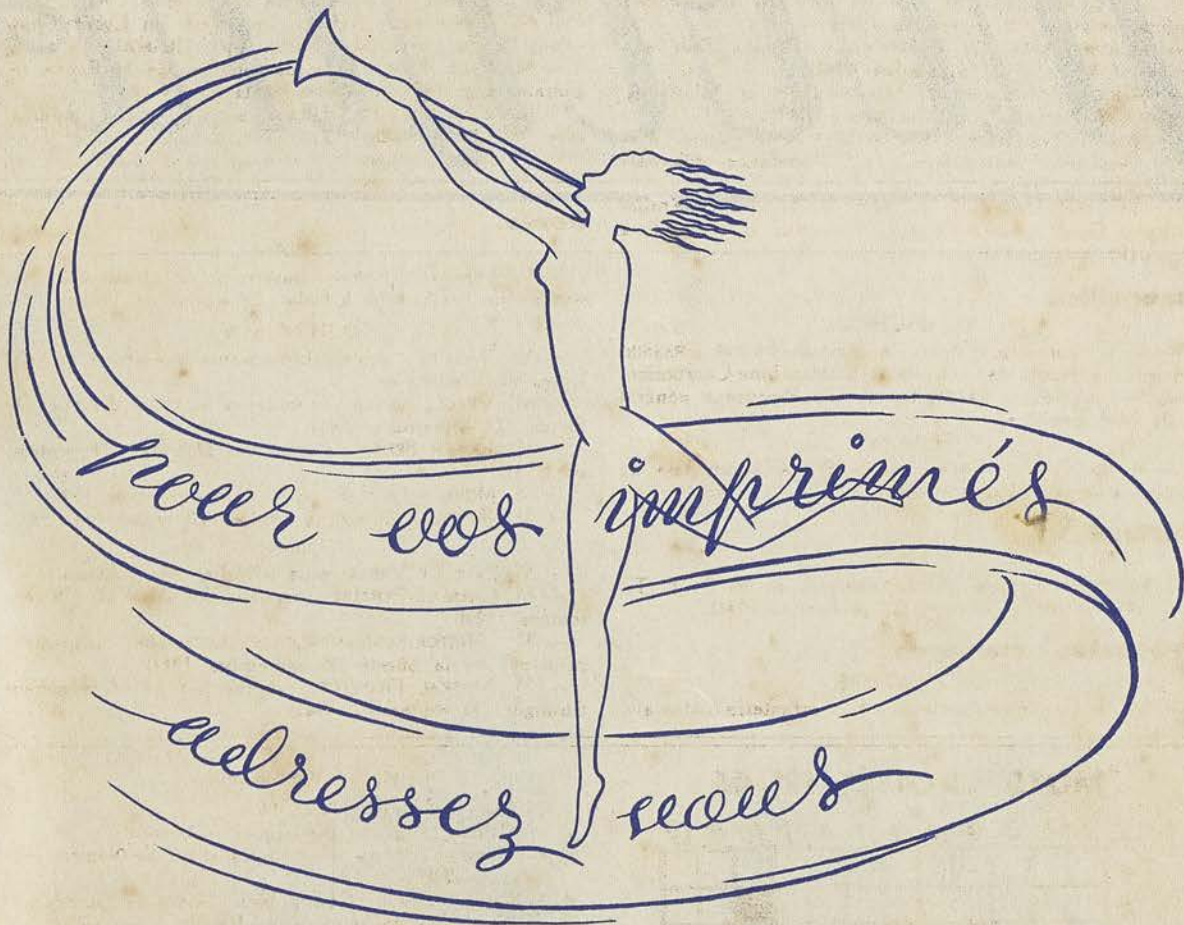
1. — Subvint aux frais de la croisade contre Saladin.
2. — Registre renfermant les noms des morts — Temps.
3. — Il y en a beaucoup à Cardona — Horrible à supporter.
4. — Coiffure militaire durant le Second Empire — En Haute-Saône.
5. — Aide.
6. — Nom des runes gaéliques — Pommade de blanc de plomb.
7. — Cas fortuit — Violation de la loi morale.
8. — Filets de pêche — Orientaliste allemand (1603-1677).
9. — Substances spongieuse qu'on trouve à l'intérieur de certains arbres — Contrat.
10. — Note — Vignot.
11. — Rochers de la côte de Cornwall.
12. — Préposition — Briller.

45. — Verticalement.

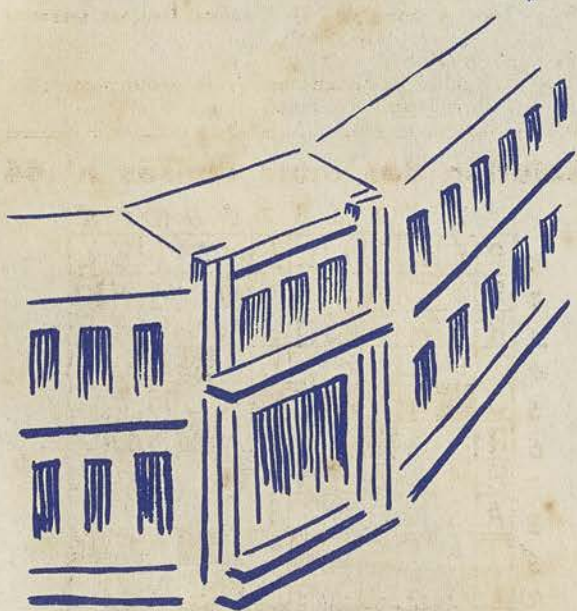
1. — Emir de Raboul (1793-1863).
2. — Colonie anglaise d'Afrique — Poisson.
3. — Somme énorme — Initiales d'un théologien allemand.
4. — Conjonction — Centre bien connu de l'armée.
5. — S'emploie en teinture — Revois.
6. — Cours d'eau — Petit lieu planté de noisetiers.
7. — Archipel de l'Océan glacial — Souche.
8. — Adresse — Salés — Trois lettres de long.
9. — Terre à porcelaine — Général français assassiné en juin 1848.
10. — Machinerai.
11. — Est utilisé en tabletterie — Un grand nombre.
12. — Fils de Vénus — Simple.

Solution des mots croisés n° 44

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	E	S	T	I	L	E	N	T	I	E	L
2	E	S	C	A	L	I	N	I	N	N		
3	R	A	A	B		M	E	A	N	D	R	E
4	T	U	L	I	P	I	E	R		E	U	X
5	U		A	S		T		A	L	M	E	E
6	R	O	S		C	A	E	N		N		D
7	B	R	A	B	A	N	T		F	I	E	R
8	A	G	N	O	S	T	I	C	I	S	M	E
9	T	A	T	E	E		E	U		A	E	
10	I	N	A	S	S	E	R	M	E	N	T	E
11	O	D		S		T		I		T		R
12	N	I	T	E	S	C	E	N	C	E		G



À



L'IMPRIMERIE
G. TAUPIN & C^e

8. 10. 12
RUE DUVILLIER

វិចិត្រ



Mois de Banméthuot (Annam)

Photo HESBAY.